

REPUBLIQUE DU NIGER



CABINET DU PREMIER MINISTRE
AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

AUDIT DES MARCHES PUBLICS
GESTIONS 2011 ET 2012

Audit de la
Matérialité Physique
Rapport Définitif



Avril 2014



Grant Thornton

Grant Thornton
2 place de l'Indépendance
Immeuble SDIH
2^e, 3^e et 4^e étage
7642 -Dakar
DAKAR

www.grantthornton.sn

SIGLES ET ACRONYMES

AC	Autorités Contractantes
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AON	Appel d'Offres National
AOR	Appel d'Offres Restreint
AOI	Appel d'Offres International
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
CF	Consultation de Fournisseur
CMP	Code des Marchés Publics
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DP	Demande de Proposition
DGCMP	Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics
DMP	Division des Marchés publics
N/A	Non applicable
OS	Ordre de Service
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRM	Personne Responsable des Marchés
PV	Procès-verbal
TDR	Termes de Référence

Dakar, le 02 janvier 2014

**A Monsieur le Secrétaire Exécutif
de l'Agence de Régulation des Marchés Publics
de la République du Niger
BP. 725 Niamey**

République du Niger

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

En exécution de la mission que l'ARMP a bien voulu nous confier et relative à l'audit des marchés publics des années 2011 et 2012, conclus par les autorités contractantes ciblées, nous avons l'honneur de vous soumettre conformément aux termes de référence, notre rapport définitif sur la matérialité. Ce rapport présente les résultats de nos travaux sur les marchés sélectionnés et passés au titre de la gestion 2011 et 2012.

Ces résultats concernent les constats relatifs à la conformité des dossiers techniques, la qualité des ouvrages réalisés et, au suivi et contrôle de l'exécution des marchés, relevés pour chaque autorité contractante audité.

Nous tenons à remercier l'ensemble des interlocuteurs rencontrés pour leur disponibilité et leur collaboration au moment de notre intervention.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire Exécutif, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Mansour GAYE
Associé



TABLE DES MATIERES

Sommaire

SIGLES ET ACRONYMES	2
SYNTHESE DE NOS TRAVAUX	5
1. OBJECTIF DE LA MISSION ET TERMES DE REFERENCE	9
2. APPROCHE METHODOLOGIQUE	11
2.1 <i>CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA METHODOLOGIE</i>	12
2.2 <i>RENCONTRES AVEC LES PARTIES PRENANTES</i>	12
2.3 <i>COLLECTE ET ANALYSE DE LA DOCUMENTATION EXISTANTE</i>	14
2.4 <i>INSPECTION VISUELLE SUR SITES</i>	15
2.5 - <i>ELABORATION DES RAPPORTS ET RESTITUTION</i>	15
2.6 - <i>RESULTATS ATTENDUS</i>	16
3. SELECTION DES MARCHES DE 2011	17
3.1 <i>LISTE DES MARCHES</i>	18
4. SELECTION DES MARCHES DE 2012	19
4.1 <i>LISTE DES MARCHES SELECTIONNES EN 2012</i>	20
5. REVUE DETAILLEE DE L'AUDIT TECHNIQUE	21
5.1 <i>MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE (MEN)</i>	22
5.2 <i>MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE</i>	25
5.3 <i>MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS</i>	27
5.4 <i>MINISTERE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT</i>	31
5.5 <i>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT</i>	41
5.6 <i>MINISTERE DES FINANCES</i>	49
5.7 <i>MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS</i>	55
5.8 <i>MINISTERE DE L'ELEVAGE</i>	58
5.9 <i>REGION DE NIAMEY</i>	62
5.10 <i>REGION DE DOSSO</i>	69
6. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	74

SYNTHESE DE NOS TRAVAUX

Au cours de la mission d'audit, le consultant a recensé pour les gestions 2011 et 2012 vingt marchés (20) dont respectivement 10 en 2011 pour une valeur de 35 401 377 648 F CFA et 10 en 2012 pour une valeur de F CFA 4 301 857 596 soit un montant cumulé de trente neuf milliards sept cent trois millions deux cent trente cinq mille deux cent quarante quatre FCFA (39 703 235 244) FCFA TTC.

Le tableau ci-dessous résume par gestion les marchés, objets de la revue technique sur la base des informations fournies par l'ARMP.

	Gestion 2011		Gestion 2012	
Natures marchés	Nombre	Montant total	Nombre	Montant total
Travaux	07	34 442 440 516	06	3 173 050 276
Services	01	905 300 000	03	904 611 320
Fournitures	02	53 637 132	01	224 196 000
TOTAL	10	35 401 377 648	10	4 301 857 596

Au terme de l'audit de l'exécution physique, nous avons relevé les constats ci-dessous. Ils concernent la revue des dossiers techniques d'une part et, la qualité des ouvrages réalisés, le suivi et le contrôle de l'exécution des marchés d'autre part.

CONSTATS GENERAUX POUR LA GESTION 2011

- Le dispositif du système d'archivage et de classement des documents de suivi et de gestion technique des marchés est insuffisant : les dossiers des marchés sont uniquement tenus par les structures techniques qui les ont initiés. Or, Ils doivent aussi être archivés par la Division des Marchés publics.
- Nous avons constaté que les marchés examinés et passés par appel d'offres restreints ou par entente directe manquent de transparence et présentent des coûts élevés. Des contradictions constatées sur certains documents de marchés laissent penser que ce sont des marchés régularisés à postériori. A titre d'exemples :
 - Un marché d'actualisation et de production de dossier d'appel d'offres réalisé après le démarrage du marché de travaux (marché passé par le ministère de l'Equipement);
 - Des justificatifs de présence de personnel irréalistes ;

- Une insuffisance dans le mode d'évaluation et de contrôle des travaux prévus dans le contrat ;
- Des coûts unitaires très largement supérieurs au référentiel de prix ou aux coûts des ouvrages similaires (cas du marché passé par la ville de Niamey et relatif à la construction et exploitation de 2 parkings gros porteurs dans la CUN).
- Des retards importants ont été notés dans l'exécution des marchés. Ces retards résultent principalement des arriérés de paiement sur les décomptes des entreprises. Au niveau de la gestion technique des projets, des dispositions n'ont pas été prises pour garantir suffisamment l'exécution des travaux. Certains marchés résiliés présentent un niveau de paiement supérieur aux travaux effectivement réalisés conformément aux normes. Il faut rajouter que les garanties de bonne exécution qui doivent couvrir l'achèvement des travaux et leur conformité n'ont pas été mobilisées.
- Nous avons constaté la prise en charge financière des agents de la fonction publique dans le devis estimatif des travaux pour le suivi et le contrôle des travaux. Ces prestations ont été effectuées sans termes de références et les obligations de production de documents de gestion et de suivi des projets ne sont pas précisées : rapports périodiques, qualification du personnel, composition de l'équipe et décomposition du prix.

RECOMMANDATION SUR L'EXECUTION PHYSIQUE POUR LA GESTION 2011

Les principales recommandations sont ainsi résumées.

- Nous recommandons aux Autorités Contractantes de mettre en place un système d'archivage fiable et de mettre à la disposition des Divisions des Marchés publics les copies de tous les documents de gestion technique, administrative et financière des projets : rapports périodiques, ordres de services, cautions, garanties, procès verbaux de réceptions etc. En sus des documents relatifs à la procédure de passation des marchés, une copie de tous les documents de suivi et de réception des marchés doit être communiquée à la DMP.
- Nous recommandons aux Autorités contractantes de se conformer à la procédure de passation des marchés (tenir compte des seuils établis) pour garantir une concurrence saine entre les candidats, condition sine qua non pour l'obtention d'un meilleur rapport qualité/coût dans la commande publique.
- Nous recommandons le respect des règles de l'art dans la gestion technique des marchés qui se traduit par les principes suivants :
 - une définition préalable de la nature et de l'étendue des besoins ;
 - une transparence des procédures ;
 - Une définition du mode de contrôle et d'évaluation des travaux;
 - Une application stricte des dispositions relatives aux garanties des travaux, à la procédure de certification de travaux effectivement réalisés;
 - Pour les ouvrages qui présentent une certaine complexité technique et qui nécessitent un investissement conséquent, intégrer les prestations d'un bureau de contrôle agréé

pour s'assurer des conditions de solidité de la structure et de la sécurité des personnes ;

- Une bonne préparation de la réception des travaux avec une implication des bénéficiaires ;
- L'indemnisation des agents de la fonction publique devra se faire conformément à des règles clairement établies.
 - Définition du cadre juridique de gestion et d'allocation des fonds ;
 - Définition de la nature et de la consistance des prestations attendues et des moyens mis en œuvre ;
 - Identification et qualification de l'équipe du projet ;
 - Définitions des documents à produire pour la justification des dépenses effectuées.

CONSTATS GENERAUX POUR LA GESTION 2012

L'audit de l'exécution physique des marchés passés pour la gestion 2012 a conduit aux constats suivants.

- Le dispositif du système d'archivage et de classement des documents de suivi et de gestion technique des marchés est insuffisant : les dossiers des marchés sont tenus par les structures qui les ont initiés. Or, ils doivent aussi être archivés par la Division des Marchés publics ;
- Nous avons noté que les marchés passés par appel d'offres restreints ou par entente directe manquent de transparence et présentent des coûts élevés. Le recours à ces modes de marché n'est pas justifié. A titre d'exemples :
 - Les retards observés dans les délais de réalisation des travaux sont souvent supérieurs à 100% des délais d'exécution prévus ;
 - Les entreprises ne présentent pas une assise financière solide et dépendent des avances et acomptes mis à disposition par les AC pour l'avancement des travaux ;
 - Les spécifications techniques, les modes d'évaluation et de contrôle des travaux ne sont pas bien définis et se présentent de manière sommaire dans les TDR ;
- Des dysfonctionnements ont été identifiés sur la gestion technique des projets. En effet, le suivi et le contrôle des travaux sont parfois défectueux :
 - des retards importants ont été constatés dans l'exécution des marchés (cas du marché de construction de 100 logements économiques du Ministère de l'Urbanisme). Ces retards sont essentiellement justifiés par des retards de paiement sur les décomptes des entreprises ;
 - La qualité des matériaux et le mode d'exécution des travaux ne sont pas satisfaisants et ne sont pas conformes au DAO. Des désordres importants sont aussi notés au niveau des structures d'ouvrages déjà réceptionnés ;
 - des dysfonctionnements sont notés au niveau des appareils et équipements posés; défaut de fonctionnalité des appareils sanitaires (Ex du marché relatif à la

Construction du siège du PAAPSSP, passé par le Ministère de l'Élevage) et mauvaise qualité de la menuiserie.

RECOMMANDATION SUR L'EXECUTION PHYSIQUE POUR LA GESTION 2012

Les principales recommandations sont ainsi résumées.

- Nous recommandons aux Autorités Contractantes de mettre en place un système d'archivage fiable et de communiquer aux Division des Marchés publics, les copies de tous les documents de gestion technique, administrative et financière des projets : rapports périodiques, ordres de services, cautions, garanties, procès verbaux de réceptions etc. En sus des documents relatifs à la procédure de passation des marchés la DMP doit disposer de tous les documents de suivi et de réception des marchés.
- Nous recommandons aux Autorités Contractantes de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux seuils afin de garantir une concurrence saine entre les candidats, condition sine qua non pour l'obtention d'un meilleur rapport qualité/cout dans la commande publique.
- Nous recommandons le respect des règles de l'art dans la gestion technique des marchés qui se traduit par :
 - une définition préalable de la nature et de l'étendue des besoins ;
 - une transparence des procédures ;
 - Une définition du mode de contrôle et d'évaluation des travaux ;
 - Une application stricte des dispositions relatives aux garanties des travaux, à la procédure de certification de travaux effectivement réalisés ;
 - Une bonne préparation de la réception des travaux avec une implication des bénéficiaires.

**1. OBJECTIF DE LA MISSION ET TERMES DE
REFERENCE**

L'objectif principal de la mission est de procéder à l'audit de l'exécution technique et physique des marchés en vue de s'assurer de la performance des opérations, la conformité technique et la qualité des prestations réalisées.

Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants:

1. Se faire une opinion sur la qualité des contrats, incluant les aspects techniques et économiques;
2. Identifier les cas de non-conformité des spécifications techniques par rapport aux normes en vigueur ;
3. S'assurer de la pertinence du projet d'exécution des travaux et l'opportunité des solutions techniques adoptées. L'analyse a porté aussi sur l'exhaustivité et la prise en compte des normes et recommandations techniques, l'exhaustivité et la pertinence des documents techniques du dossier d'appel d'offres;
4. Fournir une appréciation de la qualité et des coûts des travaux réalisés ainsi que l'efficacité des modalités d'exécution ;
5. Vérifier la conformité des travaux avec les prescriptions techniques du contrat et les procès-verbaux de réception. Pour chaque projet, nous avons procédé à une inspection visuelle dudit projet. La nature et le degré de dégradation observés nous ont permis de nous prononcer, sur les causes et les responsabilités ;
6. Vérifier la pertinence des termes de références pour les contrats de prestations intellectuelles. Nous avons procédé également à la vérification de la méthodologie d'exécution des prestations, de la qualification des experts, de la fourniture des rapports (provisaires, définitifs) du calendrier d'exécution et du respect des délais ;
7. Vérifier la conformité des fournitures avec les spécifications techniques du contrat. La vérification a porté sur l'existence et la pertinence des spécifications techniques des fournitures et produits, le respect des quantités et le respect de la concurrence (restrictions pour cibler une marque ou origine de produits ou fournitures).
8. Proposer des recommandations pour remédier aux dysfonctionnements constatés.

2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

2.1 CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA METHODOLOGIE

Après analyse des termes de référence, nous avons identifié les activités et les tâches essentielles à réaliser. Celles-ci ont été répertoriées en fonction de la chronologie de déroulement des principales activités et ont été regroupées en 4 phases essentielles :

- Rencontre avec les parties prenantes et validation du programme;
- Collecte et analyse de la documentation existante ;
- Visite des sites et l'inspection visuelle des travaux réalisés ;
- Rédaction des rapports.

De manière plus précise, notre démarche est la suivante:

- Etablissement de la feuille de route et prise de contact avec les responsables de l'ARMP et des autorités contractantes pour la validation de l'échantillonnage et s'assurer une planification correcte des missions à réaliser (réunion de démarrage) ;
- Collecte et analyse documentaire auprès des parties prenantes. La collecte concerne les documents d'exécution, de suivi et de réception des marchés et toute autre documentation pertinente ;
- Organisation et visite de sites pour une inspection visuelle des travaux et des fournitures effectuées ;
- Elaboration d'un rapport provisoire qui constitue une synthèse des constats effectués à l'issue de nos travaux ;
- Organisation de réunions de partage à mi-parcours pour vérifier, sur la base des résultats préliminaires, que les objectifs sont bien cernés et apporter des éventuels recadrages nécessaires suites aux réponses éventuellement apportées par les autorités contractantes ;
- Finalisation du rapport.

2.2 RENCONTRES AVEC LES PARTIES PRENANTES

La première phase de la mission a permis de procéder à un premier échantillonnage de 403 marchés. Il s'avère donc utopique et inefficace d'envisager un programme de vérification dans l'ensemble de ces marchés.

C'est pourquoi il a été proposé une méthodologie objective et rationnelle de sélection de marchés basée sur les principes suivants :

- la nature du marché : travaux, fourniture et services
- Une diversification de la localisation des marchés ;
- une diversification des autorités contractantes.

Il convient de rappeler que l'échantillonnage a été effectué conjointement avec l'ARMP conformément au courriel de l'ARMP en date du 19 octobre 2013. Par conséquent, le cabinet Grant

Thornton a procédé à des séances de travail les 15 et 18 novembre 2013 avec la Directrice de l'Information et du Suivi Evaluation de l'ARMP.

A la suite de ces échanges, l'échantillonnage arrêté d'un commun accord avec l'ARMP, a porté sur vingt-et-un (21) marchés. En conséquence, il est prévu :

- Pour 2011, un nombre de 11 marchés;
- Pour 2012, un nombre de 10 marchés.

Par lettre en date du 18 novembre 2013, nous avons transmis à l'ARMP les résultats issus de la procédure d'échantillonnage pour validation, conformément aux exigences des termes de référence.

Après validation formelle de l'échantillonnage de l'ARMP, un programme de visite de terrain a été établi par nos soins en relation avec les AC. En conséquence, au terme de nos interviews avec les AC, un des marchés choisis dans la liste des marchés du ministère de l'Environnement et relatif à la construction de latrines à Maradi, a été retranché de la liste, en raison de sa localisation géographique. Finalement l'échantillonnage a porté pour la gestion 2011 sur dix marchés passés par sept (07) autorités contractantes pour un montant total de **35 401 377 648** FCFA.

Pour la gestion 2012, dix marchés passés par sept (07) autorités contractantes ont été retenus pour un montant total de **4 301 857 596** FCFA.

Les autorités contractantes sont listées ci-après :

N°	Gestion 2011	Gestion 2012
1	Ministère de l'Equipement	Ministère de l'Equipement
2	Ministère de l'Urbanisme et du Logement	Ministère de l'Urbanisme et du Logement
3	Ministère de la Communication et des relations avec les Institutions	Ministère de la Communication et des relations avec les Institutions
4	Ministère de la Santé Publique	Ministère de la Jeunesse et des Sports
5	Ministère de l'Education Nationale	Ministère de l'Elevage
6	Région de NIAMEY	Région de NIAMEY
7	Région de DOSSO	Région de DOSSO

2.3 COLLECTE ET ANALYSE DE LA DOCUMENTATION EXISTANTE

Nous avons procédé au rassemblement des documents disponibles qui concernent les projets sélectionnés.

Les données obtenues auprès de l'ARMP sont complétées auprès des autorités contractantes concernées pour pouvoir disposer des informations et documents suivants :

- Données générales sur les marchés;
- Les cahiers des prescriptions techniques et termes de références pour les travaux et prestations intellectuelles;
- Les documents de gestion financière et administrative des projets : décomptes, ordres de services, avenants;
- Les documents de suivi et contrôle des travaux : rapports d'essais, procès-verbaux de réception, rapports périodiques ;
- Toute autre documentation utile à la mission.

Pour chaque marché sélectionné, l'analyse documentaire porte sur les points ci-après:

1. L'exhaustivité et la prise en compte des normes et recommandations techniques ;
2. L'exhaustivité et la pertinence des documents techniques du dossier d'appel d'offres ;
3. La pertinence du projet d'exécution des travaux et l'opportunité des solutions techniques adoptées ;
4. L'établissement et la pertinence des termes de références pour les contrats de prestations intellectuelles. Nous avons également procédé à la vérification de la méthodologie d'exécution des prestations, de la qualification des experts, de la fourniture des rapports (provisoires, définitifs) du calendrier d'exécution et du respect des délais ;
5. la conformité des fournitures avec les spécifications techniques du contrat. La vérification portera sur l'existence et la pertinence des spécifications techniques des fournitures et produits, le respect des quantités et le respect de la concurrence (restrictions pour cibler une marque ou origine de produits ou fournitures).

La seconde étape de cette analyse porte sur les vérifications de la bonne conduite générale des marchés:

1. Cohérence des prix (jugement sur le niveau des prix unitaires des principaux postes des devis quantitatifs);
2. Conformité de la tenue des documents de gestion de chantier (journaux de chantier, procès-verbaux de réunion) ;
3. Etablissement des rapports contractuels d'étapes pour les travaux de prestations intellectuelles et leur qualité ;
4. Conformité des certificats de qualité des matériaux et produits;

5. Rôle des différentes parties prenantes dans la gestion contractuelle du projet ;
6. Qualification du contrôle pour garantir la qualité des travaux ;
7. Démobilisation effective et sans risques environnementaux ou effets visuels, de l'ensemble des matériaux utilisés et/ou modifiés durant l'exécution des travaux ;
8. Analyse des contentieux éventuels en cours (recommandations attendues pour leur résolution).

La conformité des dépenses effectuées constitue la dernière étape et est axée sur la vérification :

1. de la régularité des décomptes, demandes d'acomptes et factures, (travaux, fournitures et services) ;
2. des opérations de contrôle effectivement mises en œuvre par la maîtrise d'œuvre chargée du contrôle pour la vérification des quantités;
3. de la concordance entre les quantités présentées dans les décomptes et les quantités effectivement observées sur le terrain;
4. de l'établissement des décomptes en fonction de la fourniture des rapports pour les travaux de prestations intellectuelles,
5. de la régularité des cautionnements, des remboursements d'avances, de l'application des pénalités de retard (éventuellement), et du respect des délais de paiement.

2.4 INSPECTION VISUELLE SUR SITES

Après finalisation du programme de visite de terrain et une analyse détaillée des documents de projets la mission d'audit technique accompagnée par les AC s'est rendue sur les sites des travaux.

Les données ont été recueillies à partir :

- de l'inspection visuelle et des constatations faites sur place par l'Expert ;
- les entretiens avec les services techniques locaux ayant été impliqués dans le processus ;
- et des entretiens avec les structures bénéficiaires des opérations.

La visite sur sites nous a permis de vérifier la conformité des travaux avec les prescriptions techniques du contrat et les procès-verbaux de réceptions.

Cette approche inclusive a permis de nous assurer d'un maximum de coopération et d'une traçabilité sans faille des opérations effectuées.

2.5 - ELABORATION DES RAPPORTS ET RESTITUTION

Un rapport provisoire de la mission a été établi et mis en évidence, les insuffisances et dysfonctionnements constatés au niveau de la qualité des projets.

La réunion de restitution organisée entre l'équipe d'audit et les responsables des autorités contractantes, a eu pour but de passer en revue les constatations de l'audit et de recueillir les observations des AC.

Le rapport final du Consultant est soumis après réception des réponses des AC, et les commentaires de l'ARMP.

2.6 - RESULTATS ATTENDUS

L'audit technique a débouché sur la formulation de recommandations relatives aux points suivants :

1. Les principaux enseignements généraux à tirer de cet audit pour des actions futures ;
2. Les mesures correctives permettant d'éviter que les éventuelles anomalies observées n'aient un impact sur la qualité du projet (ou produit) et sa durabilité dans les horizons prévus.

3. SELECTION DES MARCHES DE 2011

3.1 LISTE DES MARCHES

Le tableau ci-après indique la sélection opérée pour la revue physique des marchés passés par les autorités contractantes pour la gestion 2011.

N°	AUTORITES CONTRACTANTES	DESCRIPTION DU MARCHE	MONTANT EN F CFA	TITULAIRE
1	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	Réhabilitation des locaux du MEN	19 970 004	Entreprise MDT
2	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	Fourniture de mobiliers de bureau	19 670 998	ETS SACI Sarl
3	MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	Fourniture de mobiliers de bureau	33 966 134	Entreprise ENTENTE
4	MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT	Travaux de réhabilitation des bureaux de la Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle	25 097 375	Entreprise Mahamadou Oumarou
5	REGION DE DOSSO	Réalisation de cinq(5) mini-EAP dont une(1) multi villages dans le département de Doutchi dans la Région de Dosso	245 968 136	TOUTHYDRO NIGER
6	REGION DE DOSSO	Construction de dix-huit (18) salles de classes dans les communes de Dosso, Falmey et Birni N'gaouré	111 633 686	Ets AH et fils
7	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	Aménagement et bitumage de la route Niamey -Namaro	17 008 931 539	Entreprise SOGEA-SATOM
8	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	Travaux de construction d'un échangeur au carrefour des boulevards Zarmaganda et Mali Bero	11 605 644 143	CGC Chine
9	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	Actualisation Etudes techniques et d'impact environnemental et social, élaboration DAO et contrôle et surveillance des travaux de construction d'un échangeur au carrefour du Boulevard Mali Béro et de l'Avenue du Zarmagand	905 300 000	Groupement GREMS Consulting/ AGEIM Niger
10	REGION DE NIAMEY	Construction et exploitation de 2 parkings gros porteurs dans la CUN	5 425 195 633	Groupe DEC-BENIN

4. SELECTION DES MARCHES DE 2012

4.1 LISTE DES MARCHES SELECTIONNES EN 2012

Le tableau ci-après indique la sélection effectuée pour la revue physique des marchés passés par les autorités contractantes pour la gestion 2012.

N°	AUTORITES CONTRACTANTES	DESCRIPTION DU MARCHE	MONTANT en F CFA	TITULAIRE
1	MINISTERE DES FINANCES	Surveillance et contrôle des travaux de l'entretien périodique des routes bitumées tronçon Zinder-Guidimouni-Guidiguir	672 355 925	DIWI Consult International
2	MINISTERE DES FINANCES	Fourniture de six(06) véhicules Toyota Camry Berlines de haut de gamme	224 196 000	CFAO-Niger
3	MINISTERE DES FINANCES	Audit technique des marchés d'entretien périodique des routes	214 255 395	Groupement CYE CONSULT/COMITO & ASOCITI/CETIS
4	MINISTERE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT	Construction de 100 logements	2 076 350 000	ITIHOUSE Niger SRL
5	MINISTERE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT	Travaux de construction d'un bâtiment R+2 à usage de bureaux et d'un restaurant à la trésorerie générale du Niger à Niamey	79 4554 114	Entreprise Abdou Mahamadou
6	MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	Entretien bâtiment	18 000 000	SENET
7	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	Aménagement de trente-huit (38) salles d'eau au village Chinois	28 979 045	EMA & Fils
8	MINISTERE DE L'ELEVAGE	Construction du siège du PAAPSSP et réhabilitation d'une salle de réunion à DOSSO	32 469 505	Entreprise BEN Moussa
9	REGION DE NIAMEY	Construction de deux blocs(2) de six(6) salles de classes du secondaire à étage (R+1) au CEG Gaweye de Niamey	121 220 291	Entreprise Boubacar Ousseini
10	REGION DE NIAMEY	Construction de deux blocs(2) de six(6) salles de classes du secondaire à étage (R+1) au CEG 11 de Niamey	119 477 321	Entreprise Aboubacar Mohamed

5. REVUE DETAILLEE DE L'AUDIT TECHNIQUE

5.1 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE (MEN)

5.1.1 Réhabilitation des locaux du MEN

5.1.1.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE FCFA TTC	LOCALISATION
2011	596/11/MF/DGCF	Travaux	19 970 004	Niamey
❖ Entreprise:	Entreprise MDT			
❖ Mission de contrôle :	DIES			
❖ Financement :	Budget national 2011			
❖ Date d'approbation	01 décembre 2011			
❖ Date de démarrage	OS non disponible			
❖ Délai d'exécution	2 semaines			

5.1.1.2- Evaluation technique

Le marché porte sur des travaux d'entretien au niveau de plusieurs sites

- Travaux de réhabilitation des classes de l'IFAENF ;
- Travaux de plomberie sur le bâtiment principal du ministère et à la DGAENF ;
- Travaux de réhabilitation de la DEB 1.

Constats

Les constats portent sur les aspects suivants :

- ❖ Les services bénéficiaires n'ont pas été impliqués dans la réception des travaux ;
- ❖ Le système d'archivage des documents de gestion et de suivi de projet est insuffisant ;
- ❖ les spécifications techniques des portes isoplanes n'ont pas été détaillées. Les âmes des portes isoplanes sont vides et ne sont pas alvéolées et présentent ainsi une rigidité insuffisante.

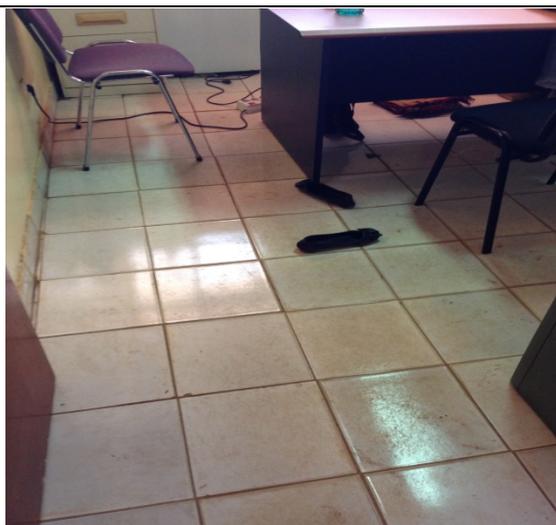
Recommandations

Nous recommandons au MEN dans le cadre de la gestion technique des marchés le respect des principes suivants :

- une définition préalable de la nature et de l'étendue des besoins ;
- une transparence des procédures ;
- Une définition du mode de contrôle et d'évaluation des travaux;
- Une application stricte des dispositions relatives aux garanties des travaux, à la procédure de certification de travaux effectivement réalisés ;
- Une bonne préparation de la réception des travaux avec une implication des bénéficiaires.

Par ailleurs, pour ce qui est du système d'archivage, il incombe au MEN d'assurer sa fiabilité. Pour ce faire il y a lieu de mettre à la disposition des responsables des DMP les copies de tous les documents de gestion technique, administrative et financière des projets : rapports périodiques, ordres de services, cautions, garanties, procès verbaux de réceptions etc. En plus des documents relatifs à la procédure de passation des marchés, la DMP doit pouvoir disposer de tous les documents de suivi et de réception des marchés.

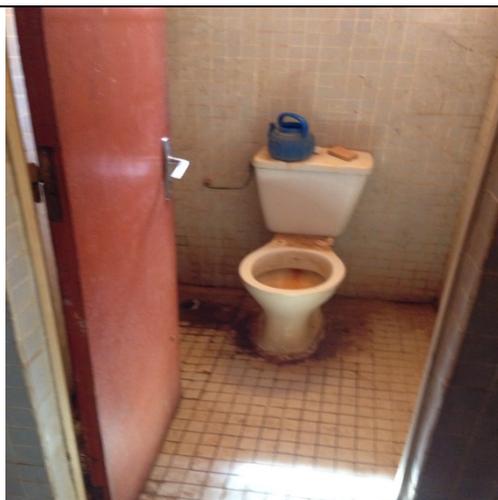
5.1.1.3 - Illustrations photographiques



1

Pose carrelage secrétariat

Porte isoplane au niveau secrétariat



Mécanismes posés dans des toilettes détériorées

5.2 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

5.2.1 Fourniture de mobiliers de bureaux

5.2.1.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE FCFA TTC	LOCALISATION
2011	N°607/11/MF/DGCF	Fourniture	19 670 998	Divers
❖ Entreprise:		Société Africaine pour le Commerce International (SACI)		
❖ Financement :		Budget National		
❖ Date d’approbation		08 décembre 2011		
❖ Date de démarrage		08/12/2011		
❖ Délai d’exécution		Deux semaines		

Pour ce marché, nous n’avons pas relevé de constat spécifique. En effet :

- ❖ le descriptif du matériel et les spécifications techniques ont été bien précisés dans le dossier de consultation ;
- ❖ le procès verbal de réception a été établi le 15 décembre 2011 en présence du Contrôle financier ;
- ❖ les bons d’entrée et de sortie du matériel sont bien tenus et permettent une traçabilité du matériel ;
- ❖ Une facture de 19 670 998 FCFA TTC a été établie le 15/12/2013 suite à la livraison du matériel ;
- ❖ le système d’archivage et de gestion du matériel est satisfaisant. En effet, nous avons constaté une bonne tenue de la comptabilité matière.

5.2.1.2-Illustrations photographiques



Un Bureau ministre et trois fauteuils visiteurs affectés à la DGR

Documents comptabilités matières

REPUBLICQUE DU NIGER
 Niamey, le 20 DEC 2011
 Fraternité - Travail - Progrès
 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
 DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES

Bon

Besoin	Qté
- Bureau importé avec retour	1
- Fauteuil Ministre	1
- Chaises visiteurs	03

Dr KAINE ABDOUL AZIZ

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
 DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES
 ET DE L'EQUIPEMENT
 DIVISION DES INFRASTRUCTURES
 SERMEX

Date: 20/12/2011

BORDEREAU DE LIVRAISON
 Certifie avoir livré au service MSP/DGR.

DESIGNATION	MARQUE	REFERENCE	QUANTITE
- Bureau ministre	-	-	01
- fauteuil ministere	-	-	01
- chaise visiteur ministere	-	-	03

SERVICE DESTINATAIRE MAGASINIER CHEF SERMEX

5.3 MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

5.3.1 Fourniture de mobiliers de bureaux

5.3.1.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE FCFA TTC	LOCALISATION
2011	854/11/MF/DGCF	Fourniture	33 966 134	NIAMEY
❖ Fournisseur:		Entreprise ENTENTE		
❖ Financement :		Budget national		
❖ Date d'approbation		16 mars 2012		
❖ Date de démarrage		Non communiquée		
❖ Délai d'exécution		45 jours		

Constats

Les points relevés portent sur les aspects suivants :

- ❖ les spécifications techniques des fournitures n'ont pas été définies dans le dossier de consultation des fournisseurs ;
- ❖ les bons d'entrée et de sortie du matériel sont inexistants ;
- ❖ Une partie du matériel n'a pas encore été déballée ; elle est stockée en même temps que d'autres fournitures sans distinction évidente. Ce matériel n'est pas identifiable (aucun numéro d'identification mentionné sur le matériel de bureau) ;
- ❖ La tenue de la comptabilité matière est déficiente.

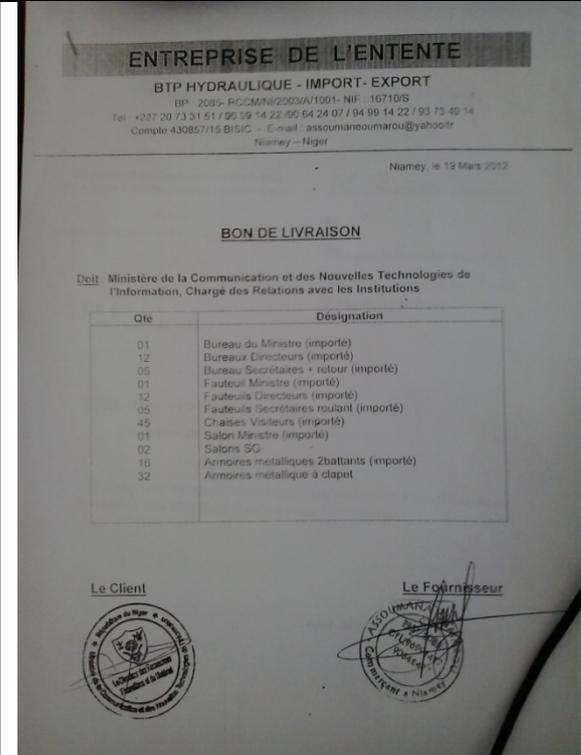
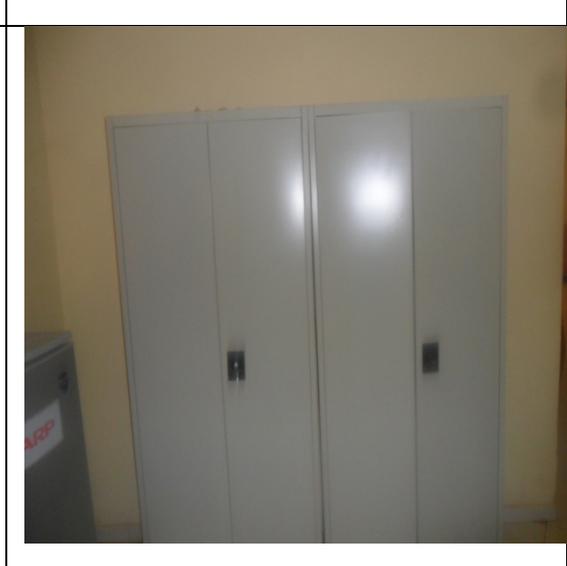
Recommandations

Nous recommandons au Ministère de la Communication dans le cadre de la gestion technique des marchés le respect des principes suivants :

- une définition préalable de la nature et de l'étendue des besoins ;
- une transparence des procédures permettant une bonne traçabilité des entrées et sorties;
- Une définition du mode de contrôle et d'évaluation des travaux;

Nous recommandons également la mise en place d'un bon dispositif de classement et d'archivage des documents de gestion technique, administrative et financière des marchés.

5.3.1.3-Illustrations photographiques

 <p>ENTREPRISE DE L'ENTENTE BTP HYDRAULIQUE - IMPORT - EXPORT BP 2085- PCCMNI/2005A/1001- NIF - 187103 Tel : +227 20 73 31 51 / 96 59 14 22 / 90 54 24 07 / 94 89 14 22 / 93 73 49 14 Compte 430857115 BICIC - E-mail : assumianeoumarou@yahoo.fr Niamey - Niger</p> <p>Niamey, le 19 Mars 2012</p> <p>BON DE LIVRAISON</p> <p>Dest : Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information, Chargé des Relations avec les Institutions</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Qté</th> <th>Désignation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>01</td><td>Bureau du Ministre (importé)</td></tr> <tr><td>12</td><td>Bureaux Directeurs (importé)</td></tr> <tr><td>05</td><td>Bureau Secrétaires + rotour (importé)</td></tr> <tr><td>01</td><td>Fauteuil Ministre (importé)</td></tr> <tr><td>12</td><td>Fauteuils Directeurs (importé)</td></tr> <tr><td>05</td><td>Fauteuils Secrétaires roulant (importé)</td></tr> <tr><td>45</td><td>Chaises Visiteurs (importé)</td></tr> <tr><td>01</td><td>Salon Ministre (importé)</td></tr> <tr><td>02</td><td>Salons SG</td></tr> <tr><td>16</td><td>Armoires métalliques 2battants (importé)</td></tr> <tr><td>32</td><td>Armoires métallique à clapet</td></tr> </tbody> </table> <p>Le Client Le Fournisseur</p>	Qté	Désignation	01	Bureau du Ministre (importé)	12	Bureaux Directeurs (importé)	05	Bureau Secrétaires + rotour (importé)	01	Fauteuil Ministre (importé)	12	Fauteuils Directeurs (importé)	05	Fauteuils Secrétaires roulant (importé)	45	Chaises Visiteurs (importé)	01	Salon Ministre (importé)	02	Salons SG	16	Armoires métalliques 2battants (importé)	32	Armoires métallique à clapet	<p>Bon de livraison</p>
Qté	Désignation																								
01	Bureau du Ministre (importé)																								
12	Bureaux Directeurs (importé)																								
05	Bureau Secrétaires + rotour (importé)																								
01	Fauteuil Ministre (importé)																								
12	Fauteuils Directeurs (importé)																								
05	Fauteuils Secrétaires roulant (importé)																								
45	Chaises Visiteurs (importé)																								
01	Salon Ministre (importé)																								
02	Salons SG																								
16	Armoires métalliques 2battants (importé)																								
32	Armoires métallique à clapet																								
<p>Une partie matérielle relevée dans une pièce du rez de chaussée du bâtiment annexe du Ministère de la Communication</p>																									



Matériel stocké dans un bureau du bâtiment annexe du Ministère de la Communication

5.3.2 Entretien locaux bâtiment ONEP

5.3.2.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE FCFA TTC	LOCALISATION
2012	N°002/CF/2012/ONEP	Services	18 000 000	Niamey
❖ Entreprise:		SENET		
❖ Financement :		ONEP Office National d'Édition et de Presse		
❖ Date d'approbation		19 juin 2012		
❖ Date de notification		19/06/2012		
❖ Délai d'exécution		365 jours		

Pour ce marché, nous n'avons pas relevé de constats spécifiques. Le marché s'est exécuté correctement. Il prévoit :

- ❖ sept (7) agents nettoyage, des produits de nettoyage et de désinfection ;
- ❖ Une équipe de permanence qui est disponible de 8H à 17H30mn et une équipe plus importante à partir de 17H 30mn pour le nettoyage global du local ;
- ❖ Une certification des travaux effectuée par la directrice Administrative et Financière sur la facture avant son paiement.

5.4 MINISTERE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT

5.4.1 Travaux de réhabilitation des bureaux de la Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle

5.4.1.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE FCFA TTC	LOCALISATION
2011	N°645/11/MF/DGCF	Travaux	24 097 375	Niamey
❖ Entreprise:	Entreprise Mouhamadou Oumarou			
❖ Mission de contrôle :	Division Entretien Bâtiments			
❖ Financement :	Budget National			
❖ Date d'approbation	06 Décembre 2011			
❖ Date de démarrage	Non communiquée			
❖ Délai d'exécution	Deux (2) mois			

5.4.1.2- Evaluation technique

Les points relevés portent sur les aspects suivants :

- les travaux sont globalement bien réalisés ;
- le responsable de la structure souhaite être impliqué ultérieurement dans la réception des travaux réalisés au niveau des structures sous sa responsabilité.

Constat

Pour ce marché, nous avons constaté que le système d'archivage des documents de gestion et de suivi des projets est insuffisant. En effet, nous n'avons pas pu disposer :

- du DAO et des prescriptions techniques ;
- de l'ordre de service de démarrage des travaux ;
- du procès-verbal de réception.

Recommandation

Nous recommandons au Ministère d'améliorer le dispositif de classement et d'archivage des documents relatifs à l'exécution des marchés. Il ya donc lieu de communiquer au DMP tous les documents de suivi et de réception des marchés.

5.4.1.3-Illustrations photographiques



Enduit tyrolien réalisé au niveau de la façade

Travaux de peinture sur mur au niveau du bureau du directeur



5.4.2 Construction de 100 logements économique (SONUCI)

5.4.2.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHÉ FCFA HTC	LOCALISATION
2012	N°002/2012/DG/DTM/S	travaux	2 076 350 000	Niamey
❖ Entreprise:		ITIHOUSE NIGER SRL		
❖ Mission de contrôle :		GNI/ Assistant au maitre d'ouvrage		
❖ Financement :		Non communiquée		
❖ Date d'approbation		24 février 2012		
❖ Date de démarrage		Non communiquée		
❖ Délai d'exécution		Six (6) mois Un (1) mois 15 jours acheminement sur Niamey équipements et matériaux		
❖ Observations		Le maitre d'ouvrage est la Société Nigérienne d'Urbanisme et de Construction Immobilière S.A Marché par entente directe 50 maisons F5 30 maisons F4 20 maisons F3		

5.4.2.2- Evaluation technique

Les points relevés portent sur les aspects suivants :

- ❖ le premier versement de l'acompte est intervenu en avril 2012 ;
- ❖ le marché est exonéré de tous droits de douane et de taxes ;

- ❖ un avenant d'un montant de 232 762 745 FCFA est en cours d'approbation pour tenir compte de modifications demandées par la SONUCI et du changement des nombres de villas à construire : l'avenant accorde un nouveau délai supplémentaire de 6 mois.

Constats

Pour ce marché, les constats suivants ont été relevés :

- ❖ Les travaux ont accusé un retard considérable par rapport au délai contractuel du marché ce qui enlève tout l'intérêt à la solution de préfabrication. Ces retards sont justifiés par les difficultés rencontrées dans la procédure de dédouanement du matériel et des matériaux ;
- ❖ Depuis le 24 février 2012 jusqu'au moment de notre intervention, la somme de 1 012 267 702 FCFA a été décaissée dans le cadre des travaux soit plus de 48% du montant du marché de base alors que l'avancement des travaux est de 17% environ. De plus, le chantier était à l'arrêt lors de notre passage ;
- ❖ les travaux effectués ainsi que les matériaux utilisés sont d'une bonne qualité. Seules quelques fissures ont été notées au niveau des joints.

Recommandations

Nous recommandons à la SONUCI de se conformer à la procédure de passation des marchés pour garantir une concurrence saine entre les candidats, condition sine qua non pour l'obtention d'un meilleur rapport qualité/cout dans la commande publique.

Nous recommandons le respect des règles de l'art dans le cadre de la gestion technique des marchés qui se traduit par les principes suivants :

- une transparence des procédures de certification de travaux faits et le règlement des travaux effectivement réalisés ;
- une définition préalable de la nature et de l'étendue des besoins ;
- Une définition du mode de contrôle et d'évaluation des travaux;
- Une application stricte des dispositions relatives aux garanties des avances accordées.

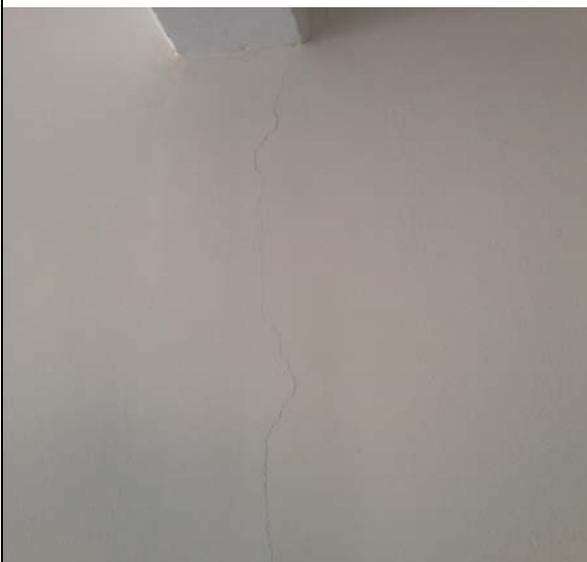
5.4.2.3-Illustrations photographiques

Récapitulatif des paiements	<p>SONUCI LOCATION DES IMMEUBLES ROUTE DE TILLABERY B P 532 N° CNSS 19469 NIAMEY</p> <p style="text-align: center;">Justificatif de solde tiers</p> <p>N° Siret NAF (APE) N° Identifiant RC 423 Période du 01/01/12 au 31/12/12 Tenue de compte :</p> <p>Sage 100 Comptabilité 16.51 Date de tirage 26/11/13 à 09:24:30 Page :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>C.j</th> <th>N° pièce</th> <th>Compte</th> <th>Libellé écriture</th> <th>Let.</th> <th>Débit</th> <th>Crédit</th> <th colspan="2">Solde prog.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4011000134</td> <td></td> <td></td> <td>ITIHOUSE NIGER SRL</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>240212</td> <td>OD</td> <td>2</td> <td>401100</td> <td>MarchéN°002/2012 /DG/DTM/S</td> <td></td> <td></td> <td>2 076 350 000</td> <td></td> <td>-2 076 350 000</td> </tr> <tr> <td>290212</td> <td>BATL</td> <td>0643918</td> <td>401100</td> <td>AvANCE/marché/f RAIS dgi</td> <td></td> <td>20 763 500</td> <td></td> <td></td> <td>-2 055 586 500</td> </tr> <tr> <td>200412</td> <td>ATLAS</td> <td>OV0704DCF</td> <td>401100</td> <td>Décompte N°1</td> <td></td> <td>75 000 000</td> <td></td> <td></td> <td>-1 980 586 500</td> </tr> <tr> <td>030712</td> <td>ATLAS</td> <td>OV0207DCF</td> <td>401100</td> <td>Reglmt DECOMPTE N°2</td> <td></td> <td>319 506 500</td> <td></td> <td></td> <td>-1 661 080 000</td> </tr> <tr> <td>120712</td> <td>BATL</td> <td>OV0507DCF</td> <td>401100</td> <td>Reglmt décompte N°2</td> <td></td> <td>101 896 231</td> <td></td> <td></td> <td>-1 559 183 769</td> </tr> <tr> <td>050912</td> <td>ECO</td> <td>OV020912</td> <td>401100</td> <td>Reglmt décompte N°3</td> <td></td> <td>55 219 074</td> <td></td> <td></td> <td>-1 503 964 665</td> </tr> <tr> <td>221112</td> <td>BATL</td> <td>OV0111DCF</td> <td>401100</td> <td>Reglmt décompte N°4</td> <td></td> <td>30 170 129</td> <td></td> <td></td> <td>-1 473 794 565</td> </tr> <tr> <td>131212</td> <td>EC S</td> <td>OV0312DCF</td> <td>401100</td> <td>Décompte N°5</td> <td></td> <td>103 817 500</td> <td></td> <td></td> <td>-1 369 977 065</td> </tr> <tr> <td>281212</td> <td>ATLAS</td> <td>OV1212DCF</td> <td>401100</td> <td>Regmt décompte N°6</td> <td></td> <td>25 387 182</td> <td></td> <td></td> <td>-1 344 589 885</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: right;">Totaux</td> <td>731 760 116</td> <td>2 076 350 000</td> <td></td> <td>-1 344 589 885</td> </tr> </tbody> </table>										Date	C.j	N° pièce	Compte	Libellé écriture	Let.	Débit	Crédit	Solde prog.		4011000134			ITIHOUSE NIGER SRL							240212	OD	2	401100	MarchéN°002/2012 /DG/DTM/S			2 076 350 000		-2 076 350 000	290212	BATL	0643918	401100	AvANCE/marché/f RAIS dgi		20 763 500			-2 055 586 500	200412	ATLAS	OV0704DCF	401100	Décompte N°1		75 000 000			-1 980 586 500	030712	ATLAS	OV0207DCF	401100	Reglmt DECOMPTE N°2		319 506 500			-1 661 080 000	120712	BATL	OV0507DCF	401100	Reglmt décompte N°2		101 896 231			-1 559 183 769	050912	ECO	OV020912	401100	Reglmt décompte N°3		55 219 074			-1 503 964 665	221112	BATL	OV0111DCF	401100	Reglmt décompte N°4		30 170 129			-1 473 794 565	131212	EC S	OV0312DCF	401100	Décompte N°5		103 817 500			-1 369 977 065	281212	ATLAS	OV1212DCF	401100	Regmt décompte N°6		25 387 182			-1 344 589 885	Totaux						731 760 116	2 076 350 000		-1 344 589 885
	Date	C.j	N° pièce	Compte	Libellé écriture	Let.	Débit	Crédit	Solde prog.																																																																																																																									
4011000134			ITIHOUSE NIGER SRL																																																																																																																															
240212	OD	2	401100	MarchéN°002/2012 /DG/DTM/S			2 076 350 000		-2 076 350 000																																																																																																																									
290212	BATL	0643918	401100	AvANCE/marché/f RAIS dgi		20 763 500			-2 055 586 500																																																																																																																									
200412	ATLAS	OV0704DCF	401100	Décompte N°1		75 000 000			-1 980 586 500																																																																																																																									
030712	ATLAS	OV0207DCF	401100	Reglmt DECOMPTE N°2		319 506 500			-1 661 080 000																																																																																																																									
120712	BATL	OV0507DCF	401100	Reglmt décompte N°2		101 896 231			-1 559 183 769																																																																																																																									
050912	ECO	OV020912	401100	Reglmt décompte N°3		55 219 074			-1 503 964 665																																																																																																																									
221112	BATL	OV0111DCF	401100	Reglmt décompte N°4		30 170 129			-1 473 794 565																																																																																																																									
131212	EC S	OV0312DCF	401100	Décompte N°5		103 817 500			-1 369 977 065																																																																																																																									
281212	ATLAS	OV1212DCF	401100	Regmt décompte N°6		25 387 182			-1 344 589 885																																																																																																																									
Totaux						731 760 116	2 076 350 000		-1 344 589 885																																																																																																																									
<p>SONUCI LOCATION DES IMMEUBLES ROUTE DE TILLABERY B P 532 N° CNSS 19469 NIAMEY</p> <p style="text-align: center;">Justificatif de solde tiers</p> <p>N° Siret NAF (APE) N° Identifiant RC 423 Période du 01/01/13 au 26/11/13 Tenue de compte :</p> <p>Sage 100 Comptabilité 16.51 Date de tirage 26/11/13 à 09:08:11 Page :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>C.j</th> <th>N° pièce</th> <th>Compte</th> <th>Libellé écriture</th> <th>Let.</th> <th>Débit</th> <th>Crédit</th> <th colspan="2">Solde prog.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4011000134</td> <td></td> <td></td> <td>ITIHOUSE NIGER SRL</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>010113</td> <td>ANO</td> <td>116</td> <td>401100</td> <td>A.N. au 010113</td> <td></td> <td></td> <td>1 344 589 884</td> <td></td> <td>-1 344 589 884</td> </tr> <tr> <td>060213</td> <td>ATLAS</td> <td>OV0302DCF</td> <td>401100</td> <td>Décompte N°7</td> <td></td> <td>52 488 127</td> <td></td> <td></td> <td>-1 292 101 757</td> </tr> <tr> <td>310713</td> <td>BINCI</td> <td>OV0907DCF</td> <td>401100</td> <td>AVCE/DECOMPTE</td> <td></td> <td>20 000 000</td> <td></td> <td></td> <td>-1 272 101 757</td> </tr> <tr> <td>190813</td> <td>ATLAS</td> <td>OV0108DCF</td> <td>401100</td> <td>Réliguat décompte N°9</td> <td></td> <td>25 468 611</td> <td></td> <td></td> <td>-1 246 633 146</td> </tr> <tr> <td>170913</td> <td>BIA</td> <td>RELV0913</td> <td>401100</td> <td>Effet N/C 203029</td> <td></td> <td>182 550 848</td> <td></td> <td></td> <td>-1 064 082 298</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: right;">Totaux</td> <td>280 507 586</td> <td>1 344 589 884</td> <td></td> <td>-1 064 082 298</td> </tr> </tbody> </table>										Date	C.j	N° pièce	Compte	Libellé écriture	Let.	Débit	Crédit	Solde prog.		4011000134			ITIHOUSE NIGER SRL							010113	ANO	116	401100	A.N. au 010113			1 344 589 884		-1 344 589 884	060213	ATLAS	OV0302DCF	401100	Décompte N°7		52 488 127			-1 292 101 757	310713	BINCI	OV0907DCF	401100	AVCE/DECOMPTE		20 000 000			-1 272 101 757	190813	ATLAS	OV0108DCF	401100	Réliguat décompte N°9		25 468 611			-1 246 633 146	170913	BIA	RELV0913	401100	Effet N/C 203029		182 550 848			-1 064 082 298	Totaux						280 507 586	1 344 589 884		-1 064 082 298																																									
Date	C.j	N° pièce	Compte	Libellé écriture	Let.	Débit	Crédit	Solde prog.																																																																																																																										
4011000134			ITIHOUSE NIGER SRL																																																																																																																															
010113	ANO	116	401100	A.N. au 010113			1 344 589 884		-1 344 589 884																																																																																																																									
060213	ATLAS	OV0302DCF	401100	Décompte N°7		52 488 127			-1 292 101 757																																																																																																																									
310713	BINCI	OV0907DCF	401100	AVCE/DECOMPTE		20 000 000			-1 272 101 757																																																																																																																									
190813	ATLAS	OV0108DCF	401100	Réliguat décompte N°9		25 468 611			-1 246 633 146																																																																																																																									
170913	BIA	RELV0913	401100	Effet N/C 203029		182 550 848			-1 064 082 298																																																																																																																									
Totaux						280 507 586	1 344 589 884		-1 064 082 298																																																																																																																									



Vue façade logement F5

Salle d'eau de bonne finition avec des matériaux de qualité



Fissures au niveau des joints

5.4.3 Travaux de construction d'un bâtiment R+2 à usage de bureaux et d'un restaurant à la trésorerie générale du Niger à Niamey

5.4.3.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE FCFA TTC	LOCALISATION
2012	N°541/12/MF/DGCF	Travaux	794 554 114	Niamey
❖ Entreprise:		Entreprise Abou Oumarou		
❖ Mission de contrôle :		Division Etudes/Projets/Direction de l'Architecture/MULA		
❖ Financement :		Budget National		
❖ Date d'approbation		14 décembre 2012		
❖ Date de démarrage		OS N°13/12/DGAC (pas de mention date de notification)		
❖ Délai d'exécution		8 mois (240 jours calendaires)		
❖ Observations		Appel d'offres restreint		

5.4.3.2- Evaluation technique

Les points relevés portent sur les aspects suivants :

- ❖ les chiffres d'affaires de l'entreprise au cours de ces trois dernières années sont :
 - 2011 : F CFA 255 045 126 ;
 - 2010 : F CFA 371 325 015 ;
 - 2009 : F CFA 270 136 607.
- ❖ Au moment de notre intervention, les travaux visités se déroulent globalement dans de bonnes conditions. La qualité des agglos confectionnés sur site est satisfaisante. L'entreprise dispose d'une bétonnière pour la mise en œuvre du béton ;
- ❖ Les travaux du restaurant n'ont pas encore démarré.

Constats

Pour ce marché, les constats suivants ont été relevés :

- ❖ le dossier technique élaboré par le bureau d'architecture est incomplet ; Les études de sol complémentaires menées ont conduit à l'élaboration d'un avenant.
- ❖ l'ordre de service de démarrage des travaux est signé le 26 décembre 2012. La date de notification de l'OS à l'entreprise n'a pas été mentionnée la -dessus.

- ❖ les plans de structures en béton armé disponibles sur site ne comportent pas l'approbation du bureau de contrôle technique ;
- ❖ les essais d'écrasement de béton armé ne sont pas disponibles sur site ;
- ❖ des imperfections sérieuses qui doivent être corrigées sont notées dans la mise en œuvre de la structure en béton armé.
 - des ségrégations sont notées au niveau de certains poteaux ;
 - les aciers de structure des nervures sont apparents du fait de la défaillance dans la mise en œuvre du béton. Ces défauts sont appréciables au niveau du sous-sol.
- ❖ Les ouvriers travaillant sur site ne disposent pas d'équipement de protection individuelle ;
- ❖ les prix unitaires du contrat sont relativement élevés et supérieurs à ceux pratiqués sur le marché et contenus dans le référentiel de prix ;
 - enduit intérieur 3051 au lieu de 1781,
 - béton armé 220 000 au lieu de 166 950,
 - plinthes ml : 12 780 au lieu de 1 447. Dans le marché on retrouve le ml et le m2 comme unité pour les plinthes avec le même coût,
 - faïences 15x15 : 11 000 au lieu de 3 938.
- ❖ Le prix au mètre carré est de 535 000 FCFA environ ;
- ❖ Les travaux du restaurant n'ont pas encore démarré.

Recommandations

Nous recommandons dans la gestion technique des marchés, le respect des règles de l'art qui se traduit par:

- ❖ une définition préalable de la nature et de l'étendue des besoins ;
- ❖ la mise en œuvre d'une étude technique détaillée pour la préparation des dossiers techniques d'appel d'offres;
- ❖ la mise en place d'une procédure de suivi et de contrôle de travaux permettant de garantir une qualité satisfaisante des ouvrages réalisés;
- ❖ une assurance des conditions de solidité de la structure et de sécurité des personnes, pour la réalisation d'ouvrages qui présentent une certaine complexité technique, le suivi et le contrôle des travaux effectué par un personnel compétent. Pour ce faire, des termes de références élaborés doivent définir la consistance des prestations, les qualifications et l'expérience de l'équipe de contrôle du projet et les rapports périodiques à établir.

Les travaux réalisés sur site doivent être effectués sur la base des seuls documents approuvés par le bureau de contrôle technique et disposant ainsi du visa de « Bon pour exécution ».

5.4.3.3-Illustrations photographiques

	<p>OS de démarrage en date du 26 décembre 2012. Absence de mention de la date de notification</p>
<p>Ségrégation du béton au niveau d'un poteau</p>	



Défaillances sérieuses dans la mise en œuvre du béton armé des éléments de structure au niveau du sous sol



Fabrication d'agglos sous abris

Insuffisance EPI avec ouvrier travaillant en sandales et sans baudrier





Façade principale bâtiment

5.5 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

5.5.1 Aménagement et bitumage de la route Niamey-Namoro-Farié et des bretelles de Namoro (67 km)

5.5.1.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHÉ FCFA TTC	LOCALISATION
2011	N°2011/021/DGGT/DMP	Travaux	17 08 931 539	Axe Niamey-Namoro
❖ Entreprise:	Entreprise SOGEA-SATOM			
❖ Mission de contrôle :	Groupement LAMCO INGENIERIE/TECHNICONSULT			
❖ Financement :	Banque Ouest Africaine de Développement (71.16%) Etat du Niger (28.84%)			
❖ Date d'approbation	04 octobre 2011			
❖ Date de démarrage	OS n°060/2011/DGGT : 10/01/2012			
❖ Délai d'exécution	Tranche ferme : 15 mois			
❖ Avenant	<p>Avenant 1 approuvé le 08 novembre 2012: Intégration de nouveaux prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Micro pieux incliné à 30° • Micro pieux vertical • Essai de charge • Fourniture et pose de géotextile 			

❖ Observations	<ul style="list-style-type: none">-Appel d'offres restreint-Entreprise SGTP éliminé pour antécédent et défaut d'exécution de marchés-Tranche conditionnelle : 2 739 547 152 FCFA HT-Date notification : 14 octobre 2011-Avenant 1 : pas de délai supplémentaire et sans incidence financière :-Avenant 2 : approuvé le 15 mai 2013: tranche conditionnelle : 5 329 247 659 TTC-Délai avenant 2 : 8 mois-Délai d'exécution marché de base +Avenants : 23 mois-Fin des travaux : 15/02/2014
-----------------------	---

5.5.1.2- Evaluation technique

Les points relevés portent sur les aspects suivants :

- la qualité des travaux est globalement satisfaisante et le volet assainissement suffisamment pris en compte dans le projet.
- l'essai de chargement du pont situé au PK 0+623,73 a donné des résultats satisfaisants et a été réalisé sous la supervision d'un bureau de contrôle technique;
- la réception provisoire de la tranche ferme a été prononcée le 27 mars 2013 sans réserves.

Constats

Pour ce marché, les constats suivants ont été relevés. Des dysfonctionnements ont été localisés sur le tronçon. Nous avons observé :

- ❖ un phénomène de ressuage dans les zones de freinage et de trafic lent canalisé ;
- ❖ un défaut de protection des talus au niveau du PK 00 ;
- ❖ le marquage au sol des ralentisseurs de vitesse n'est pas normalisé. la base du triangle blanc doit se trouver dans le sens de la circulation. la dimension est de 0.70 ml ;
- ❖ la gestion de l'assainissement à l'interface entre le projet et les habitations situés en zone péri urbaine reste à améliorer. Les eaux de drainage ne sont pas canalisées et déversent à certains endroits au niveau des habitations ;
- ❖ une dégradation précoce du scellement des joints de chaussée a été constatée.

Recommandations

Nous recommandons au Ministère de l'Équipement de procéder au recensement exhaustif et à la réparation de toutes les dégradations observées avant la fin de la période de garantie.

5.5.1.3-Illustrations photographiques

	<p>Absence de protection de talus</p>
<p>Ressuage localisé dans zone de freinage</p>	
	<p>Dégradation précoce scellement joint de chaussée</p>
<p>Absence de fossé latéraux et déversement des eaux au niveau des habitations</p>	

	Non-conformité du marquage des ralentisseurs de vitesse : forme, dimension et sens de la flèche blanche inadéquats
---	---

5.5.2 Travaux de construction d'un échangeur au carrefour des boulevards Zarmaganda et Mali Bero

5.5.2.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHÉ FCFA TTC	LOCALISATION
2011	N°2011/022/DGGTDMA	Travaux	11 605 644 143	Niamey
❖ Entreprise:		CGC-International		
❖ Mission de contrôle :		Groupement GREMS Consulting/ AGEIM Niger		
❖ Financement :		Budget d'investissement		
❖ Date d'approbation		19 octobre 2011		
❖ Date de démarrage		24/10/2011		
❖ Délai d'exécution		Dix-huit (18) mois		
❖ Observations		Appel d'offres restreint		

5.5.2.2- Evaluation technique

Les travaux sont globalement bien exécutés.

Constat

Pour ce marché, la gestion de l'archivage est déficiente. En effet, nous n'avons pas pu disposer :

- ❖ du procès-verbal de réception des travaux ;
- ❖ des documents de gestion technique des travaux : résultats d'essais géotechniques, essais de chargement, études de formulation des mélanges.

Recommandation

Nous recommandons au Ministère de l'Équipement d'améliorer le dispositif de classement et d'archivage des documents relatifs à l'exécution des marchés. Il ya donc lieu de communiquer au DMP tous les documents de suivi et de réception des marchés.

5.5.2.3-Illustrations photographiques



Vue sur pont avec dispositif de retenue lourd et éclairage

Vue sur échangeur



5.5.3 Actualisation des études techniques et d'impact environnemental et social, élaboration du dossier d'appel d'offres et contrôle et surveillance des travaux de construction

5.5.3.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE FCFA TTC	LOCALISATION
2011	N°836/11/MF/DGCF	Services	905 300 000	Niamey
❖ Consultant:	Groupement GREMS Consulting/ AGEIM Niger			
❖ Financement :	Etat du Niger			
❖ Date d'approbation	20 février 2012			
❖ Date de démarrage	n°004/2012//DGGT du 25 janvier 2012			
❖ Délai d'exécution	22 mois			
❖ Observations	Appel d'offres restreint			

Constats

Les constats suivants ont été relevés :

- ❖ Les termes de référence de la phase « étude » sont sommaires :
 - la consistance des essais géotechniques n'a pas été pas définie. De même, la nature des essais et les quantités minimales n'ont pas été précisées. Les TDR dans ce sens sont plutôt adaptés à une étude de route et non à celle d'Ouvrage d'Art ;
 - les termes de l'étude technique et de l'ouvrage d'art, objet principal de la mission, n'ont pas été détaillés.
- ❖ Les fiches de pointage montrent une présence de tous les experts du lundi au dimanche de façon continue ; en conséquence lesdits documents ne semblent pas refléter la réalité ;
- ❖ Les travaux, objets de la mission d'études, ont débuté depuis le 24 octobre 2011 bien avant la production supposée des dossiers techniques et du DAO ;
- ❖ la procédure d'appel d'offres n'a pas permis d'avoir une mise en concurrence réelle et des coûts compétitifs pour la mission ;
- ❖ Nous ne disposons pas des documents suivants :
 - rapports périodiques établis par la mission de contrôle ;
 - des résultats d'essais géotechniques, de notes de calcul, des plans et des DAO issus des études ;
 - du rapport environnemental validé par les autorités compétentes.

Recommandations

Nous recommandons au Ministère le respect dans le cadre de la gestion technique des marchés des principes suivants :

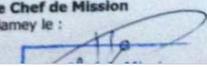
- une définition préalable de la nature et de l'étendue des besoins ;
- une transparence et une fiabilité des procédures de certification de services réalisés;
- Une définition du mode de contrôle et d'évaluation des travaux.

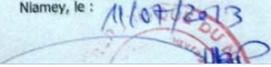
Nous recommandons aux Autorités contractantes de se conformer à la procédure de passation des marchés afin de permettre une concurrence saine et transparente entre les candidats, et un meilleur rapport qualité/cout dans la commande publique.

Nous recommandons au Ministère d'améliorer le dispositif d'archivage et de classement des documents de marchés relatifs à l'exécution et de mettre à la disposition des responsables des DMP les copies de tous les documents de gestion technique, administrative et financière des projets : rapports périodiques, ordres de services, cautions, garanties, procès verbaux de réceptions etc.

5.5.3.3-Illustrations photographiques

		FICHE DE POINTAGE JOURNALIER DU PERSONNEL CLE DU CONSULTANT																														
Personnel de Contrôle	Poste	Mois	FEVRIER														MARS														Total Jour TJ	Total He
		Jour	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D									
		Date	25	26	27	28	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24		
Guirat Sabour	Ingénieur routier chef de mission		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	28	1	
Souleymane Mahamane	Ingénieur génie civil conducteur de travaux		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	28	1	
Mamoudou Djibo	Ingénieur géotechnicien		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	28	1	
Moussa BasouyGuéro	Ingénieur Topographe		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	28	1	
Bachir Cheffou	Expert environnementaliste		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	28	1	
Souleymane Gambo	Sociologue		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	28	1	

Dréssée par le Consultant
Le Chef de Mission
Niamey le : 

Lue et acceptée par l'Administration
Le Technicien de l'UGP
Niamey, le : 11/07/2013 

Fiche de présence des experts peu réaliste :

FICHE DE POINTAGE JOURNALIER DU PERSONNEL CLE DU CONSULTANT

Personnel de Contrôle	Poste	Mois		Septembre							Octobre							Total jour Tj	Total HxM =Tj/30															
		Jour	Date	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L			M	M	J	V	S	D	L	M	M						
			25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Guirat Sabeur	Ingénieur routier chef de mission	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	30	1
Souleymane Mahamane	Ingénieur génie civil conducteur de travaux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	30	1
Mamoudou Djibo	Ingénieur géotechnicien	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	30	1
Moussa Basou Guéro	Ingénieur Topographe	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	30	1
Bachir Cheffou	Expert environnementaliste	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	30	1
Souleymane Gambo	Sociologue	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	30	1

Dréssée par le Consultant
Le Chef de Mission
Niamey le :

Guirat Sabeur
Le Chef de Mission
Guirat Sabeur

Lue et acceptée par l'Administration
Le Technicien de l'UGP
Niamey, le : 15/02/2013

Abba Nakoira Mahamadou Bachirou
Abba Nakoira Mahamadou Bachirou

Fiche de présence des experts peu réaliste

5.6 MINISTERE DES FINANCES

5.6.1- Surveillance et contrôle des travaux de l'entretien périodique des routes bitumées tronçon Zinder-Guidimouni-Guidiguir

5.6.1.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE FCFA TTC	LOCALISATION
2012	036/ON-FED/SCE/2012	Services	672 355 925 635 730 570	Zinder/Guidimouni/ Guidiguir
❖ Consultant		DIWI Germany GmbH		
❖ Entreprise :		O KANAZOE		
❖ Financement :		10 ^{ième} FED		
❖ Date d'approbation		18 décembre 2012		
❖ Date de démarrage		21 janvier 2012		
❖ Délai d'exécution		21 mois (+12 mois pendant la période de garantie)		
❖ Observations		Marché par entente directe attribué après résiliation suite à un défaut d'exécution du bureau d'études TECHNIPLAN CONSULT Le délai des travaux est de 17 mois Offre initiale de TECHNIPLAN : 644 454 338 FCFA		

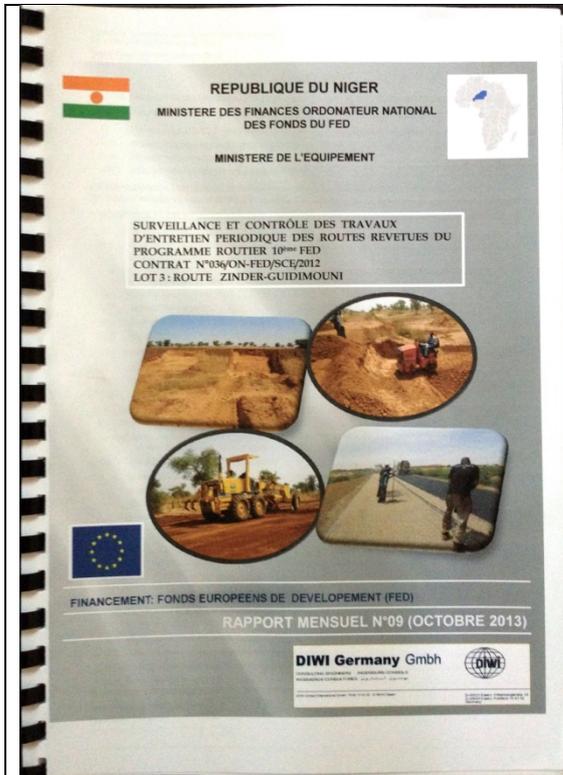
5.6.1.2- Evaluation technique

Les points relevés portent sur les aspects suivants :

- ❖ Les rapports périodiques contractuels sont régulièrement fournis ; le rapport n°9 du mois d'octobre 2013 est disponible ;
- ❖ Le contenu des rapports est conforme aux TDR et permet d'avoir une vision globale de l'exécution des travaux et des problèmes rencontrés ;
- ❖ Les résultats d'essais réalisés sont disponibles et analysés ;
- ❖ les correspondances échangées ainsi que les procès-verbaux de réunion sont joints dans le rapport ;
- ❖ l'état d'avancement des travaux est analysé et la situation financière des travaux établie.

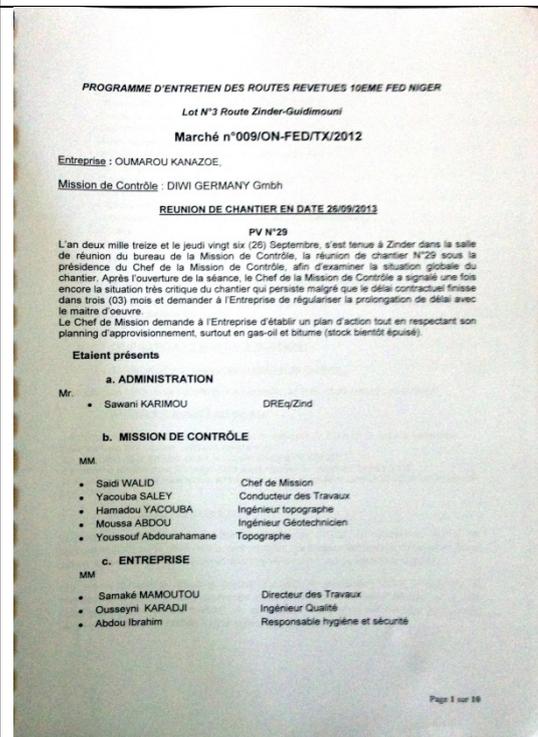
Pour ce marché, le dernier rapport présente un état d'avancement des travaux de 22% pour un délai contractuel consommé de 87%. Ceci révèle un risque de dépassement des délais contractuels qu'il ya lieu de corriger éventuellement par le biais d'un avenant afin d'éviter des dérapages préjudiciables aux parties prenantes.

5.6.1.3-Illustrations photographiques



Rapport mensuel d'activité

Procès-verbal de réunion de chantier



5.6.2 Acquisition de six (06) véhicules TOYOTA CAMRY ASV50L-AETNKW berline haut de gamme

5.6.2.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE FCFA TTC	LOCALISATION
2012	N° 617/12/MF/DGCF	Fourniture	224 196 000	Niamey
❖ Fournisseur:		CFAO MOTORS NIGER		
❖ Financement :		Budget National		
❖ Date d'approbation		04/01/2013		
❖ Date de démarrage		Non communiquée		
❖ Délai d'exécution		60 jours (30 jours DAO)		

5.6.2.2- Evaluation technique

L'exécution de ce marché ne présente pas de constats particuliers. En effet, les éléments suivants ont été relevés :

- une garantie de 2 ans ou 50 000 km a été proposée ;
- une attestation de service après vente a été fournie ;
- le procès-verbal de réception a été établi le 15 février 2013 mais ne comporte pas la signature du représentant du Contrôle financier ;
- le bon de livraison n°0012/CMN-13 du 14 février 2013 précise par ailleurs les numéros de châssis : 15566, 20932, 22200 ,15445 ,22377 et 14735 ;
- la facture n°FVN0092-13/DG a été établie le 14 février 2013 pour un montant TTC de 224 196 000 FCFA.

5.6.2.3-Illustrations photographiques

Les voitures sont affectées à de hautes personnalités et nous n'avons pas pu y avoir accès lors de notre passage.



REPUBLICQUE DU NIGER
MINISTERE DES FINANCES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES
ET DU MATERIEL

PROCES VERBAL DE RECEPTION

L'an deux mil treize et le vendredi 15 février s'est réunie dans les locaux de la Direction du Parc Automobile National et du Garage Administratif la Commission du Ministère des Finances chargée de la réception de six (6) véhicules Toyota Camry ASV50L-AETNKW berlines haut de gamme (lot2), objet du marché n°617/12/MF/DGCF d'un montant de deux cent vingt quatre millions cent quatre vingt seize mille (224 196 000) Francs CFA TTC, livrés par CFAO NIGER.

Après vérification, la commission déclare que les véhicules sont conformes à la commande.

En foi de quoi, le présent procès verbal de réception est établi pour servir et valloir ce que de droit.

Fait à Niamey, le 15 février 2013

Le Fournisseur
CFAO MOTORS
Z.I. Les Aéroports
BP. 204 NIAMEY-NIGER

Le Directeur des Ressources Financières et du Matériel
IBRAHIM MASSALATCHI

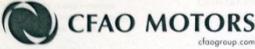
Le Représentant de la DGB
ADAMOU SEYDOU ISSA

Le Contrôleur Financier
MME SAHABI GAMBINA

Le Directeur du Parc Automobile National et du Garage Administratif
ELHAMA ABBA ADJI

Procès-verbal de réception : absence signature contrôle financier

Bon de livraison délivré par le fournisseur



Niamey, le 14/02/2013
Ministère des Finances
Niamey - NIGER

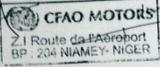
BON DE LIVRAISON N°0012 / CMN - 13

LOT 2

6 VEHICULES TOYOTA CAMRY BERLINE - ASV 50L-AETNKW 7A - 5 PORTES
MOTEUR ESSENCE - CLIMATISEE - LECTEUR CD
BOITE DE VITESSE AUTOMATIQUE - CAPACITE RESERVOIR: 70L
Livrés en ordre de marche avec cric, roue de secours et manivelle.

Châssis N° : 15566 - 20932 - 22200 - 15445 - 22377 - 14735

CFAO MOTORS VISA DG Pour le Client
Le Directeur Commercial Nom :
Tel :
Signature




TOYOTA PEUGEOT SUZUKI RENAULT-TRUCKS YAMAHA BRIDGESTONE AVIS
21 Route de l'Aéroport • B.P. 204 NIAMEY - NIGER • Tél: 227 20 74 01 58 • Fax: 227 20 74 28 87 • www.cfaogroup.com
SA (avec CA du capital de 847.250.000 F CFA / RCCM-NI-NM2004-8917 - NF: 94 - TVA: 13522)
Comptes bancaires: BOA 027 11005168 / SONIBANK 25110000171 / BIA 025110001005 / ECOBANK 121600015701 / BSI 020026900112

5.6.3 Audit technique des marchés d'entretien périodique des routes

5.6.3.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE FCFA	LOCALISATION
2012	007/ON-FED/SCE/2012	Services	214 134 055 HTVA	Région de Maradi Région de Zinder
❖ Consultant:	CYE CONSULT/COMITO& ASSOCIATI/CETIS			
❖ Financement :	10 ^{ème} FED			
❖ Date d'approbation	06 février 2012			
❖ Date de démarrage	15 juin 2012			

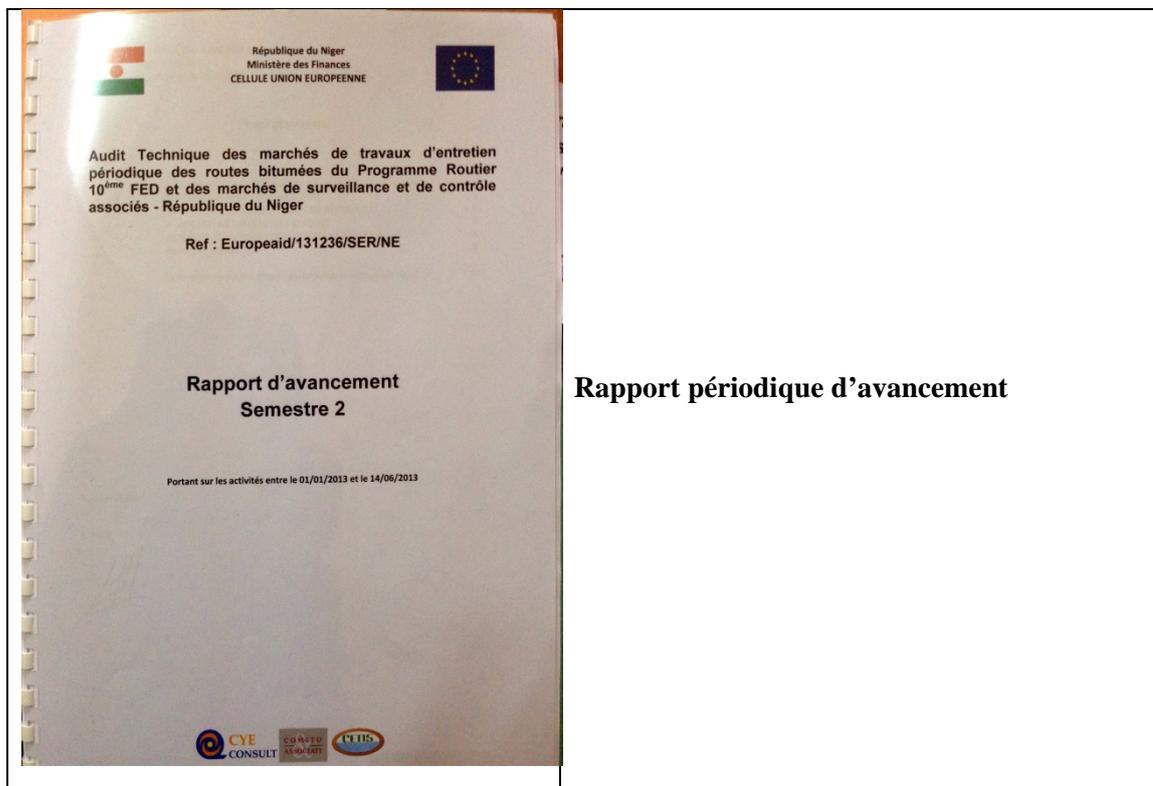
❖ Délai d'exécution	35 mois
❖ Observations	<p>Audit courant dans la phase de mise en œuvre du projet (tout au long de la phase de démarrage des travaux, de leur exécution et dans la période de garantie)</p> <p>Mission ponctuelle de 3 à 5 jours (une tous les quatre mois en moyenne).</p>

5.6.3.2- Evaluation technique

Nos travaux sur l'exécution physique n'ont pas révélé d'anomalies. En effet, nous pouvons constater que :

- ❖ les missions d'audit ont été effectuées conformément aux termes du contrat :
 - la première mission a concerné la période du mois d'août au mois de septembre 2012;
 - la deuxième s'est déroulée en novembre et décembre 2012;
 - la troisième mission s'est effectuée en mars et août 2013.
- ❖ la conformité des pièces contractuelles a été vérifiée et les résultats figurent dans les rapports de mission ;
- ❖ les documents de suivi du contrat ont été correctement archivés.

5.6.3.3-Illustrations photographiques



Rapport périodique d'avancement

Programme de travail visite chantier

RAPPORT D'AVANCEMENT – SEMESTRE 2
EuropeAid/131236/D/SEN/NE
CYE Consult – Comito&Associati - CETIS

	ainsi que les documents transmis par l'entreprise. M. Dicko et M. Sarr : visite de travail à la base SATOM SOGEA, réunion avec le DT pour vérifier les documents utilisés pour le suivi du chantier, et avec le Chef du laboratoire pour vérifier la mise en œuvre des indications données dans le précédentes missions, et enfin avec les différents responsables des plans PAQ, PGES et PHSS pour vérifier l'organisation et l'exécution de ces activités.
31 mars	Vérification du décompte entreprise et facture MDC ainsi que du respect des procédures; prise de connaissance des projets d'avenants MDC et Entreprise à présenter au Maître d'Œuvre
01 avril	Préparation du compte rendu pour le rapport
02 avril	Visite du chantier, vérification homogénéité et épaisseur de la couche de base après malaxage par prélèvement d'échantillon ; après-midi déplacement escorté de Madaoua à Maradi
3 avril	Visite de la base vie du lot 2; révision documents contractuels avec le chef de la MDC
4 avril	Visite du chantier, vérification de l'avancement des travaux des différents postes avec le Chef de la MDC
5 avril	Vérification des décomptes de l'Entreprise et des factures de la MDC, contrôle du respect des procédures; révision des projets d'avenant de la MDC et de l'Entreprise
6 avril	M. Del Broccolo : vérification des travaux (décapage et débroussaillage) ; M. Dicko et M Sarr: vérification des documents.
7 avril	Dimanche de repos.
8 avril	Départ de Maradi par avion; arrivée à Zinder dans l'après-midi.
9 avril	Visite de chantier Lot 3, révision de la planche d'essais pour la couche de base et visite de l'atelier et du laboratoire de l'Entreprise.
10 avril	Séance de travail avec le chef de la MDC; vérification des documents de chantier par rapport aux dispositions contractuelles.
11 avril	Visite de travail au bureau de l'Entreprise, rencontre avec celui qui est de fait représentant de l'Entreprise et/ou directeur des travaux (DT) bien qu'aucun document officiel n'a pu être présenté à la mission d'audit pour certifier cette qualité
12 avril	Départ de Zinder; arrivée à Niamey dans l'après-midi ; rédaction du rapport préliminaire
13 avril	Rédaction du rapport préliminaire
14 avril	Rédaction du rapport préliminaire
15 avril	Réunion de débriefing dans la salle de réunion du CUE; départ de M. Dicko et M. Sarr
16 avril	Départ de M. Del Broccolo

La mission sur le terrain s'est déroulée tel que prévue. A la différence des missions précédentes, et compte tenu du contexte sécuritaire, les experts ont emprunté les vols intérieurs de l'UNAS entre Niamey, Maradi et Zinder, en évitant tant que possible les longs déplacements par la route. En outre, ils ont bénéficié d'une escorte armée lors des visites de chantier. Le coût associé à cette escorte a été imputé à la rubrique budgétaire « dépenses accessoires » avec l'accord préalable de la DUE.

La version provisoire du rapport de mission n°3 a été soumise à la CUE en date du 29/04/2013. Les commentaires de la CUE et de la DUE ont été reçus le 31/05/2013 (voir Annexe). La version finale du rapport a été adressée le 17/06/2013.

06/2013

5.7 MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

5.7.1 Aménagement de trente-huit (38) salles d'eau au village Chinois

5.7.1.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE FCFA TTC	LOCALISATION
2012	01//2012/SGSK	Travaux	28 979 045	Niamey
❖ Entreprise:	EMA Mohamane Alhousseini			
❖ Financement :	Budget Stade Général Seuni Kountché			
❖ Date d'approbation	28 Mai 2012			
❖ Date de démarrage	Non communiquée			
❖ Délai d'exécution	60 jours			
❖ Observations	Consultation restreinte auprès de 3 entreprises			

5.7.1.2- Evaluation technique

Dans le cadre de l'exécution du marché présenté ci-avant, il ressort les aspects suivants :

- ❖ les prix unitaires sont corrects ;
- ❖ le procès-verbal de réception provisoire des travaux a été établi sans réserve le 01 octobre 2012.

Cependant, pour ce marché, nous avons pu relever les constats suivants :

Constats

- ❖ La qualité des travaux effectués est médiocre. A titre d'exemples :
 - les appareils sanitaires sont défectueux ;
 - le carrelage mis en œuvre présente déjà de sérieuses dégradations ;
 - les travaux de finitions ne sont pas soignés. De même, les travaux de raccordements sont insuffisants.
- ❖ l'ordre de service de démarrage des travaux ne nous a pas été communiqué ; c'est le cas également du procès-verbal de réception définitive des travaux ;
- ❖ les prescriptions techniques et le descriptif des travaux ne figurent pas dans le DAO ;
- ❖ l'offre technique ne présente pas les références de l'entreprise.

Recommandations

Nous recommandons au Ministère de la Jeunesse et des Sports de s'attacher les services des administrations publiques compétentes en matière de travaux de bâtiments pour pouvoir assurer une bonne préparation et un suivi des projets.

Nous recommandons également au Ministère :

- Une définition du mode de contrôle et d'évaluation des travaux;
- Une application stricte des dispositions relatives aux garanties des travaux, à la procédure de certification de travaux effectivement réalisés;
- Une bonne préparation de la réception des travaux. La période de garantie doit effectivement permettre de pallier certaines insuffisances constatées durant l'exploitation des bâtiments ;
- L'amélioration du dispositif d'archivage et de classement des dossiers de marchés : ceci nécessite toutefois la communication au responsable de la DMP des rapports périodiques, des ordres de services, des cautions, garanties, procès verbaux de réceptions etc.

5.7.1.3-Illustrations photographiques



Défaut de mise en œuvre du carrelage

Dégradation précoce éléments appareil sanitaires



Absence de raccordement carreaux de faïence



5.8 MINISTERE DE L'ELEVAGE

5.8.1 Construction du siège du PAAPSSP et réhabilitation d'une salle de réunion à la direction régionale de l'élevage de DOSSO

5.8.1.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE	LOCALISATION
2012	N°023/2012/PAAPSSP	Travaux	32 469 505 HT / HD	DOSSO
❖ Entreprise:		Entreprise BEN Moussa		
❖ Mission de contrôle :				
❖ Financement :		Royaume de Belgique PAAPSSP/NER 08 026 11		
❖ Date d'approbation		05/04/2012		
❖ Date de démarrage				
❖ Délai d'exécution		Quatre (04) mois		
❖ Observations		-Projet comprend trois (03) bâtiments : <ul style="list-style-type: none"> • Un bloc de bureau • Un bloc sanitaire • Une salle de réunion -Appel d'offres ouvert		

5.8.1.2- Evaluation technique

Pour ce marché, le descriptif des travaux et les spécifications techniques sont bien détaillés dans le DAO. Cependant, nous avons pu constater que :

Constats

- ❖ des carreaux grès émaille sont posés en lieu et place des carreaux grès cérame prévus ;
- ❖ les carreaux antidérapants prévues au niveau des salles d'eau n'ont pas été exécutés et ont été remplacés par du grès émaille ;
- ❖ des fissures ont été notées au niveau de plusieurs ouvertures et baies ;

- ❖ les portes isoplanes et la menuiserie des placards sont de qualité médiocre : défaut de planéité, irrégularités au niveau des joints, problème de fonctionnement de la serrurerie et vide entre les feuilles de contreplaqués des portes ;
- ❖ une détérioration précoce des appareils sanitaires ; fuites au niveau de colonne de douche et dysfonctionnement des mécanismes de chasse d'eau.
- ❖ L'archivage est insuffisant. Nous n'avons pas pu disposer lors de notre intervention, des documents de gestion du contrat : ordres de services, procès-verbaux de réception, procès verbaux de réunion de chantier...

Recommandations

Nous recommandons au Ministère :

- ❖ le contrôle et le suivi des travaux par des hommes de l'art. La structure doit s'attacher les services des administrations compétentes pour un meilleur suivi des travaux ;
- ❖ de s'assurer que le respect de la procédure de certification des travaux est effectif. Les changements dans la consistance et la nature des travaux doivent se faire par ordre de service qui doit éventuellement préciser les moins values consécutives aux changements constatés dans la qualité des matériaux effectivement utilisés;
- ❖ une bonne préparation de la réception des travaux. La période de garantie doit effectivement permettre de pallier certaines insuffisances constatées durant l'exploitation des bâtiments.
- ❖ la mise en place d'un système d'archivage fiable et la communication au responsable de la Division des Marchés publics des copies de tous les documents afférents à la gestion technique, administrative et financière des projets : rapports périodiques, ordres de services, cautions, garanties, procès verbaux de réceptions etc.

5.8.1.3-Illustrations photographiques

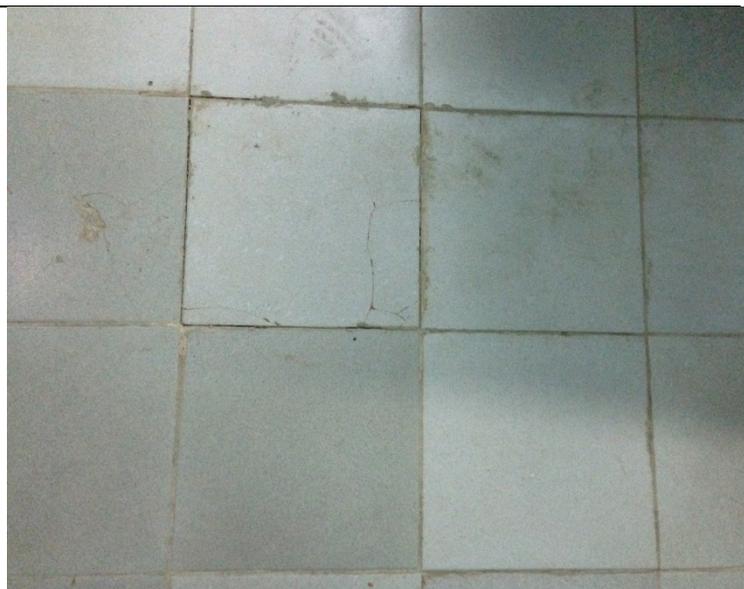


Fissuration notée dans le bâtiment



Placards : irrégularité au niveau des jours

**Carreaux grès émaillé posés avec une
 finition de piètre qualité**



Décollement et fissures de feuilles de contre plaqués

5.9 REGION DE NIAMEY

5.9.1 Construction et exploitation de 2 parkings gros porteurs dans la CUN

5.9.1.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHÉ FCFA TTC	LOCALISATION
2011		Travaux et service	5 425 195 633	Niamey
❖ Entreprise:		Groupe DEC		
❖ Mission de contrôle :				
❖ Financement :		BOT		
❖ Date d'approbation :				
❖ Date de démarrage :				
❖ Délai d'exécution				

5.9.1.2- Evaluation technique

Le marché n'est pas encore exécuté. L'entreprise est toujours à la recherche de financement pour la réalisation du projet. Concernant la revue documentaire, nous avons relevé les constats ci-après :

Constats

- ❖ les spécifications techniques des travaux sont peu détaillées :
 - Les performances attendues des matériaux et des couches de structures de chaussée et aire de stationnement n'ont pas été précisées ;
 - les plans d'aménagement des réseaux divers sont incomplets : l'éclairage extérieur ainsi que l'assainissement sont inexistantes ;
- ❖ le bordereau des prix unitaires présentent de nombreuses incohérences :

Les coûts unitaires de plusieurs espaces sont incohérents par rapport aux différents niveaux d'aménagement et très élevés par rapport à leurs destinations :

- Salle de réunion : 400 000 FCFA/m²
- Salle d'eau : 400 000 FCFA/ m²
- Cage d'escalier 400 000 FCFA/m²
- Guérite : 400 000 FCFA/m²
- Bloc de toilettes collectives : 400 000 FCFA/m² ; le coût au mètre carré des toilettes collectives, des guérites est très élevé (il correspond à un aménagement moyen standing) et est identiques au coût de la salle de réunion qui présente un aménagement de plus haut niveau ;

- Mur de clôture, hauteur de 2.3 : 90 000 FCFA/ml. Or, compte tenu des prix unitaires contenus dans le référentiel de prix Bâtiment, un prix de 60 000 FCFA/ml constitue le maximum ;
- ❖ le dossier technique présente des faiblesses qui ne garantissent pas une exécution correcte des travaux. le contrat ne fait pas de référence aux normes en vigueur dans l'exécution des travaux. le mode de contrôle des travaux et les critères d'acceptation n'ont pas été définis. De plus, nous n'avons pas pu disposer des ordres de services de démarrage des travaux.

Recommandations

Nous recommandons au Ministère de s'attacher les services d'un consultant pour une prise en compte satisfaisante des attentes de l'administration dans les délais raisonnables. En effet, la préparation des dossiers de consultation et la gestion de la procédure de BOT (Built Operate and Transfert) requièrent les services de consultants spécialisés. Par conséquent :

- Les indicateurs de performance doivent être clairement établis ;
- Les conditions de financement ainsi que les délais de recherche et de mise à disposition doivent être précisées ;
- Les responsabilités et risques de chaque partie doivent être définis ;
- L'administration doit disposer de garanties bancaires en cours de validité pour s'assurer du respect des engagements du cocontractant.

Par ailleurs, le Ministère doit améliorer le dispositif d'archivage et de classement.

5.9.2 Construction de deux blocs(2) de six(6) salles de classes du secondaire à étage (R+1) au CEG Gaweye de Niamey.

5.9.2.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE	LOCALISATION
2012	2012/03/DREN/A/PLN-GOUV-NIAMEY		121 220 291 FCFA TTC	Niamey
❖ Entreprise:		Entreprise Boubacar Ousseini		
❖ Mission de contrôle :		Atelier d'Architecture d'Ingénierie et d'Aménagement urbain (ATAIA)		
❖ Financement :		PPTE		
❖ Date d'approbation				
❖ Date de démarrage		04 janvier 2012		
❖ Délai d'exécution		5 mois		

5.9.2.2- Evaluation technique

- ❖ le dossier d'appel d'offres est bien détaillé et comprend :
 - un devis descriptif ;
 - un devis quantitatif et estimatif pour bloc de trois salles de classe avec terrasse couverte ;
 - un cahier des charges sur la gestion environnementale et sociale ;
- ❖ les travaux sont globalement bien exécutés. Cependant, pour ce marché, les constats sont les suivants :

Constats

- ❖ des malfaçons ont été localisées au niveau du scellement des nez de marches et de quelques menuiseries métalliques ;
- ❖ la sécurité du chantier n'a pas été renforcée pour tenir compte de l'environnement scolaire des travaux ;
- ❖ les travaux ont accusé un retard de plus de 18 mois par rapport au délai contractuel ;
- ❖ les attachements et les décomptes de travaux présentés pour paiement n'ont pas été certifiés par le bureau de surveillance et de contrôle.

Recommandations

- ❖ Nous recommandons une bonne préparation de la réception des travaux. De plus, un recensement exhaustif des malfaçons doit être établis avant de procéder à la réception des travaux ;

- ❖ Pour faciliter une bonne exécution des travaux dans les règles de l'art et dans le délai prescrit, des efforts doivent être entrepris pour un règlement régulier des décomptes et faciliter l'intervention des PME dans la commande publique ;
- ❖ Les références financières et les garanties de trésorerie exigées des soumissionnaires lors de la phase de consultation des entreprises doivent tenir compte de la consistance des travaux et des conditions pratiques de règlement des dépenses par le Trésor public.
- ❖ La sincérité de la certification des travaux réalisés nécessite l'implication des organes de contrôle dans la procédure de validation des décomptes.

5.9.2.3-Illustrations photographiques



Bonne finition des travaux faux plafond

Dosage insuffisant du scellement nez de marche



	<p align="center">Mesures supplémentaires à prendre pour renforcer la sécurité du chantier</p>
---	---

5.9.3 Construction de deux blocs(2) de six(6) salles de classes du secondaire à étage (R+1) au CEG 11 de Niamey

5.9.3.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE	LOCALISATION
2012	2012/04/DREN/A/PLN-GOUV-NIAMEY	Travaux	119 477 321 FCFA TTC	Niamey
❖ Entreprise:		Entreprise Aboubacar Mouhamed		
❖ Mission de contrôle :		Atelier d'Architecture d'Ingénierie et d'Aménagement urbain (ATAIA)		
❖ Financement :		PPTE		
❖ Date d'approbation				
❖ Date de démarrage		04 mars 2013		
❖ Délai d'exécution		5 mois		

5.9.3.2- Evaluation technique

Les points relevés portent sur les aspects suivants :

- ❖ Le dossier d'appel d'offres est bien détaillé et comprend :
 - un devis descriptif ;
 - un devis quantitatif et estimatif pour un bloc de trois salles de classe avec terrasse couverte ;

- un cahier des charges sur la gestion environnementale et sociale.
- ❖ les travaux sont globalement bien exécutés ;
- ❖ la réception provisoire des travaux a été prononcée le 24 octobre 2013.

Pour ce marché, nous avons constaté:

Constats

- ❖ des malfaçons, localisées au niveau du scellement des nez de marches;
- ❖ le coffrage de l'escalier extérieur est défectueux et présente une flèche assez remarquable ;
- ❖ le scellement des garde corps n'est pas soigné et présente une légère inclinaison ;
- ❖ les attachements et les décomptes de travaux ne sont pas certifiés par le bureau de surveillance et de contrôle dans les documents présentés pour paiement.

5.9.3.3-Illustrations photographiques





**Défaut de scellement nez de marche.
Dégradation prématurée du scellement**

5.10 REGION DE DOSSO

5.10.1 Réalisation de cinq(2) mini-EAP dont une(1) multi villages dans le département de Doutchi dans la Région de Dosso

5.10.1.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE FCFA TTC	LOCALISATION
2011	010/2011/GD/DRH/	Travaux	245 968 136	DOUTCHI
❖ Entreprise:		TOUTHYDRO NIGER		
❖ Mission de contrôle :		Direction Régionale de l'Hydraulique		
❖ Financement :		Budget investissement 2011		
❖ Date d'approbation		13 juillet 2011		
❖ Date de démarrage				
❖ Délai d'exécution		Cinq mois (5)		

5.10.1.2- Evaluation technique

- ❖ le dossier technique est bien détaillé :
 - les prescriptions techniques sont précises tant au niveau des équipements techniques (caractéristiques pompes et groupes électrogène) qu'au niveau des structures ;
 - les données de calcul pour tenir compte des charges à appliquer sont définies ;
 - les plans de principe des fondations sont fournis .
- ❖ les équipements électromécaniques fournis sont conformes au DAO et sont de bonne qualité ;
- ❖ la réception définitive est prononcée le 14 mai 2013 en présence du représentant du chef de village ;
- ❖ la caution de garantie est bien établie et expire à la fin de la période de garantie et de la production du procès-verbal de réception définitive.

Pour ce marché, nous avons relevé les constats ci-après :

Constats

- ❖ la protection anti rouille de la structure métallique du réservoir est défectueuse au niveau du village de DOUBALMA ;
- ❖ Le montant total des travaux établis par le décompte final s'élève à 239 930 708 FCFA TTC, soit une moins-value de 6 037 428 FCFA ;
- ❖ le devis de l'entreprise a prévu un montant de 5% HTVA pour les frais de suivi des travaux par l'administration. les termes de références de cette prestation n'ont pas été définis.

Recommandations

Nous recommandons à l’Autorité contractante une bonne préparation de la réception des travaux. Un recensement exhaustif des malfaçons devait être établi avant de procéder à la réception définitive des travaux.

Par ailleurs, l’indemnisation des agents de la fonction publique devra se faire conformément à des règles clairement établies.

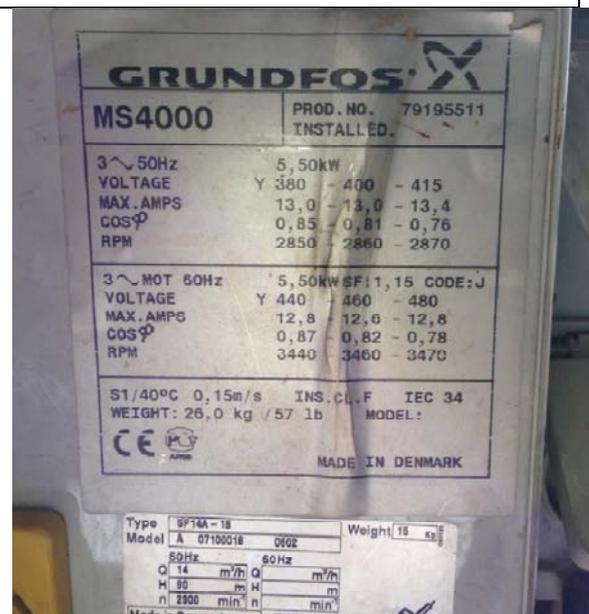
- Définition du cadre juridique de gestion et d’allocation des fonds ;
- Définition de la nature et de la consistance des prestations attendues et des moyens mis en œuvre ;
- Identification et qualification de l’équipe du projet ;
- Définition des documents à produire pour la justification des dépenses effectuées.

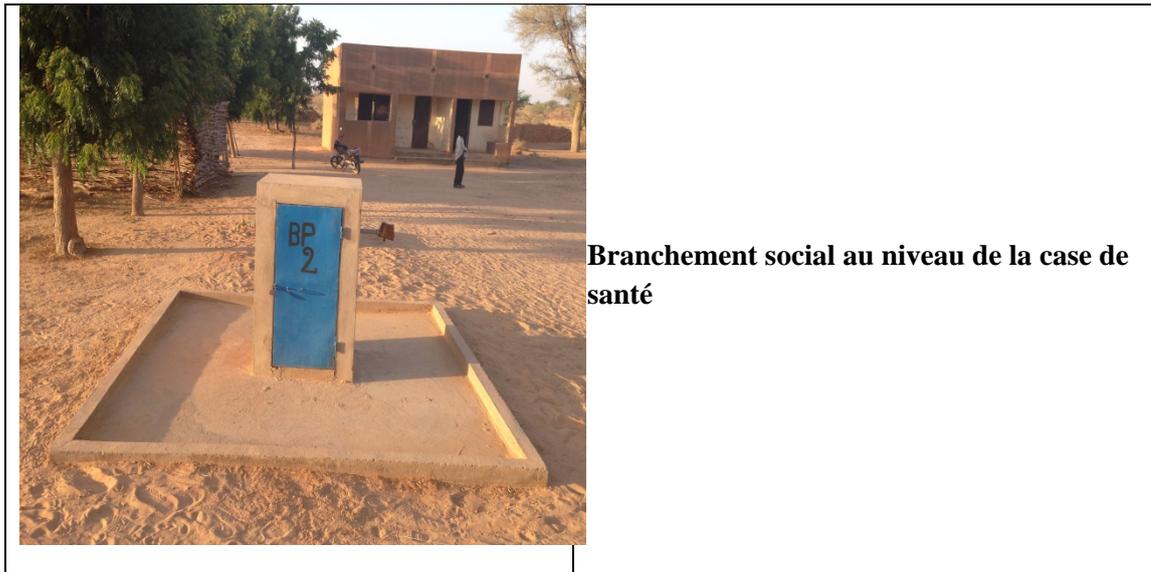
5.10.1.3-Illustrations photographiques



Protection anti rouille déficiente an niveau du village de DOUBALMA

Caractéristiques pompe conformes au DAO





5.10.2 Construction de dix-huit(18) salles de classes dans les communes de Dosso, Falmey et Birni N'gaouré

5.10.2.1 Données générales

Gestion	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE FCFA TTC	LOCALISATION
2011	17/11/GOUV/DREN-DO/PSTE 2 LOT N°1	Travaux	111 633 686	DOSSO
❖ Entreprise:	Ets AHABO et fils			
❖ Mission de contrôle :	AAI/ Direction régionale de l'Urbanisme			
❖ Financement :	Fonds PSTE 2011			
❖ Date d'approbation	06 octobre 2011			
❖ Date de démarrage	08 décembre 2011			
❖ Délai d'exécution	Trois (3) mois			

5.10.2.2- Evaluation technique

Pour ce marché, nous avons relevé les constats suivants :

- ❖ la qualité des travaux de couverture, d'enduit déjà réalisés est médiocre. les coupes des couvertures ne sont pas franches. Le dosage en ciment des enduits est faible ;
- ❖ les travaux complémentaires de pose de charpente métallique, de couverture, d'enduit tyrolien et de peinture restent à réaliser pour un achèvement complet des travaux ;
- ❖ Une mise en demeure a été adressée à l'entrepreneur le 24 octobre 2012 pour une reprise des travaux et son achèvement est fixé au plus tard le 06 novembre 2012 ;

- ❖ La résiliation des travaux a été finalement prononcée le 06 août 2013 ;
- ❖ L'avancement des travaux a été estimé à 84% dans le dernier rapport mensuel du bureau de contrôle AAI alors que le niveau de paiement s'est établi à 94 % du montant du marché ;
- ❖ Les attachements contradictoires ne sont pas certifiés par le bureau de contrôle ;
- ❖ Une situation contradictoire des travaux restants doit être réalisée avec l'entreprise ;

Recommandations

Nous recommandons à l'Autorité contractante le respect de la procédure de certification de travaux effectivement réalisés. La sincérité de la certification des travaux réalisés nécessite :

- l'implication des organes de contrôle dans la procédure de validation des décomptes.
- L'application des pénalités de retard en cas de retard constaté et de carence manifeste de l'entrepreneur. La procédure de résiliation doit être immédiatement enclenchée après expiration du délai prévu dans la lettre de mise en demeure ;
- Des mesures coercitives doivent être appliquées conformément aux dispositions du Code des marchés pour un recouvrement effectif des indemnités couvrant les préjudices occasionnés par la défaillance de l'entreprise.



5.10.2.3-Illustrations photographiques



Qualité médiocre de l'enduit réalisé



Travaux de couverture, d'enduit tyrolien et de peinture à compléter sur certains sites

6. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES DANS LE CADRE DE L'AUDIT PHYSIQUE

Issa BASSIROU Ingénieur Génie Civil Responsable Constructions scolaires/Région de Niamey
Issiaka ZADA UGP/ Ministère de l'équipement
Mounkaiha DJIBO DRFM/ Ministère de la santé
SANI MAIGUIZO DIES/ Région de Niamey
Abdou Adamou Chef de division Contrôle travaux Neufs/ MULA
Dayabou Ahmadou Roufai Chef de Division Etudes/Projets /MULA
Moctar Ali Division Entretien Bâtiments/MULA
Chekaraou Mahamadou Chef de Division Marché Publics/MULA
Ibrahim Lagou Directeur Technique et du Matériel SONUCI/MULA
Elhadj Issoufou Djibo Chef Service Centre d'accueil/ Ministère de la Jeunesse
Nassirou Maidah Direction régionale de l'Hydraulique de DOSSO
Seydou Kimba DREP/MEN/ DOSSO
Tankari Moudi Chef Division Architecture /DRUL/ DOSSO
Nassirou El Inguini PAAPSSP /Direction Régionale de l'Elevage/DOSSO
Moumoni Adamou Coordonateur Cellule FED/MF
Mme Mamadou Zeinabou Bernazou Chef Division Marchés Publics /MF